

Conseil de l'enseignement postsecondaire du
Manitoba

Rapport annuel
2008 – 2009

Manitoba 

Son Honneur l'honorable Phillip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

« L'original signé par Diane McGifford »

Diane McGifford, Ph.D.

Le 10 septembre 2009

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir, par la présente, de vous présenter aux fins d'approbation le douzième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

La douzième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par la réalisation de plusieurs activités dans le domaine des programmes, des politiques, des finances et de la responsabilisation. En 2008-2009, le Conseil a approuvé une enveloppe de 590 800 \$ pour de nouveaux programmes stratégiques élargis, ainsi que la somme de 564 000 \$ pour soutenir des projets visant à restructurer des aspects du système postsecondaire. En plus, le Conseil a approuvé un fonds de 3 021 600 \$ dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges destiné aux programmes collégiaux.

Le secrétariat du Conseil a continué à faire d'importants progrès dans plusieurs activités en matière de politiques, principalement dans les domaines des soins infirmiers, de la médecine et de l'éducation à la santé, de l'assurance de la qualité, des transferts de crédits et de l'articulation des programmes, des frais de scolarité, des révisions de la législation et des programmes, de l'éducation des Autochtones, des technologies de l'apprentissage, et a participé à de nombreux comités. Le secrétariat du Conseil continue également son travail dans les domaines portant sur l'établissement du coût, les indicateurs et le cadre stratégique sur la responsabilisation, les projets de recherches, l'initiative de la gestion des données, des consultations et plusieurs autres projets.

Vous trouverez les indicateurs clés de performance du Conseil pour l'année 2008-2009 dans l'annexe B. Les rapports d'évaluations du rendement sont produits chaque année.

Un bilan vérifié ainsi qu'un état financier vérifié des recettes et des dépenses du Conseil figurent dans ce rapport.

De plus, pour la septième année consécutive, le *Recueil des statistiques* sur CD-ROM est distribué avec le présent rapport annuel.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le président,

« L'original signé par James Allum »

James Allum

Table des matières

Chapitre 1	9
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire	9
1.1 Vue d'ensemble	9
1.2 Mandat.....	9
1.3 Planification stratégique.....	10
1.3.1 Lignes directrices	10
1.3.2 Buts du Conseil.....	11
Chapitre II	12
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire	12
2.1 Programmes	12
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	12
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	16
2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil	18
2.1.4 Initiative d'expansion des collègues.....	26
2.2 Activités relatives à la politique	32
2.3 Finances	38
2.3.1 Budgets de fonctionnement	38
2.3.2 Immobilisations importantes	39
2.3.3 Projets.....	39
2.4 Obligation de rendre compte	41
Chapitre III	44
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	44
Responsabilité des états financiers	45
Rapport des vérificateurs.....	46
Chapitre IV	60
Subventions aux universités	60
Subventions aux collèges communautaires.....	62
Subventions du programme ACCÈS	63
Chapitre V	65
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	65
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire	66
Annexe A	67
<i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes</i> <i>repréhensibles)</i>	67
Annexe B	68
Bilan sur le rendement – Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	68

Chapitre 1

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Il facilite la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, il examine et approuve les programmes offerts dans les universités et les collèges, il dispense des conseils et des lignes directrices en matière de politiques au gouvernement, et il favorise la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est responsable de l'attribution de fonds aux sept établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège Red River, le Collège communautaire Assiniboine, le Collège universitaire du Nord (CUN) et le Collège universitaire de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William and Catherine Booth College. Il finance en outre le Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, dont un président. Sous l'autorité du Conseil, un secrétariat composé de treize fonctionnaires provinciaux réalise une gamme de projets et d'activités dans le but de remplir le mandat énoncé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* et d'atteindre les objectifs établis par le Conseil et par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil au chapitre de l'élaboration des lignes directrices et du respect de leurs obligations en matière de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est « [...] de planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, d'appuyer la coordination et l'intégration des services et des installations, et de favoriser la responsabilisation financière. »

1.3 Planification stratégique

Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique et de son Plan d'activités de trois ans.

Ces plans du Conseil intègrent les buts et les priorités qui figurent dans le Plan stratégique d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, la Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba et le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes.

Les décisions du Conseil seront

- disponibles en temps utiles;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche systémique;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement ;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents ;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba ;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- efficace sur le plan des coûts;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Buts du Conseil

Les buts suivants ont été approuvés par le Conseil en avril 2007.

1. élaborer des possibilités de stratégie en matière de capacité financière et d'accessibilité qui soient axées sur les groupes prioritaires et leurs besoins
2. élaborer un cadre décisionnel pour le financement des programmes dont la gestion est assurée par le Conseil
3. élaborer un cadre décisionnel pour le développement des immobilisations du système
4. concevoir des façons possibles de mettre en œuvre un mécanisme d'assurance qualité propre au Manitoba et formuler une recommandation sur le sujet
5. atténuer les répercussions de la diminution prévue dans le nombre d'inscriptions en concentrant les efforts sur les groupes prioritaires.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La douzième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en lien étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. politique;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements d'enseignement postsecondaire pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels ou économiques ou aux besoins du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. Cette enveloppe a financé exclusivement les activités universitaires, puisque l'Initiative d'expansion des collèges a subventionné les programmes offerts dans les collèges.

Étant donné que les fonds de l'Enveloppe sont limités, chacune des universités a classé par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil a ensuite examiné la demande de chacune d'elles par rapport à l'ensemble des demandes reçues, pour faire une utilisation optimale des ressources et se conformer à l'objet susmentionné.

En 2008-2009, dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé la somme de 590 800 \$ pour les nouveaux programmes. Ces programmes sont les suivants :

- ***Disability Services [services aux personnes handicapées] – (255 000 \$ en financement permanent)***

L'an dernier, en 2007-2008, le Conseil a approuvé l'équivalent annuel d'un poste (85 000 \$) pour la prestation de services aux personnes handicapées dans chacun des quatre principaux établissements (l'Université de Brandon, l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg et le Red River College). Le Conseil a également approuvé l'attribution, dès 2008-2009, du même montant dans un but similaire aux établissements suivants :

- Assiniboine Community College
- Collège universitaire de Saint-Boniface
- Collège universitaire du Nord.

Université de Brandon

- ***Bachelor of Science in Psychiatric Nursing (BScPN) Program Expansion Initiative [baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques (B.Sc.P.N.) – Initiative d'élargissement du programme] (339 300 \$ au total; 228 000 \$ des nouvelles initiatives du gouvernement en 2009-2010; 111 340 \$ du Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) en 2010-2011)***

Compte tenu de la pénurie croissante d'infirmières et d'infirmiers psychiatriques autorisés par suite de départs toujours plus nombreux à la retraite, et en réaction aux promesses d'élection faites par le gouvernement dans le secteur des sciences infirmières, le Conseil a approuvé une hausse de 12 places au programme qui comptait 35 étudiants admis annuellement au site de Brandon et 40 autres admis au site de Winnipeg, d'où un total de 87 admissions. L'initiative d'élargissement du programme tient directement compte du nombre appréciable d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires autorisés (inf. aux. aut.) souhaitant poursuivre des études dans leur domaine au niveau du baccalauréat. En plus de recevoir des crédits substantiels lors de leur admission au programme B.Sc.P.N, les inf. aux. aut. ont accès à plusieurs cours en option.

- ***4-Year Drawing Major, 3-Year Drawing Minor, and the 3-Year Art and Visual Culture Minor [majeure en dessin (quatre ans), mineure en dessin (trois ans) et mineure en arts et en culture visuelle (trois ans)] – aucun financement nécessaire***

Étant donné que la plupart des facultés et des départements de Lettres offrent différentes options en dessin, le Conseil a approuvé l'ajout de ce champ d'études au baccalauréat des Beaux-Arts offert à l'Université de Brandon. Un cours unique de dessin (niveau 300) a été approuvé et il sera dispensé par les professeurs actuels dans les ateliers existants. Le Conseil a aussi approuvé une mineure en arts et en culture visuelle dans le cadre du programme de baccalauréat en arts visuels et autochtones, qui comporte 18 heures-crédits destinés aux étudiants non intéressés à poursuivre une carrière en arts visuels en atelier, mais songeant plutôt à enseigner l'histoire de l'art ou à faire carrière dans des postes de conservateurs ou en administration des arts, en gestion du fonds documentaire, en éducation dans un musée et en conservation de l'art.

Université du Manitoba

- ***Internationally Educated Engineers Qualification Program [Le programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger] – (1 039 200 \$ au total; 207 900 \$ en 2008-2009)***

Le programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger, développé et mis en place comme programme pilote à l'Université du Manitoba en 2003,

ouvre la voie aux ingénieurs formés à l'étranger pour qu'ils répondent aux exigences relatives à la délivrance du permis d'exercice pour la profession d'ingénieur au Manitoba. Le programme de 12 mois compte des cours de génie, permet l'alternance études et travail, offre une orientation culturelle ainsi que des cours de langue et de communication anglaises. Il couvre les pratiques commerciales en génie, l'éthique en génie et le réseautage professionnel.

Pour continuer le programme, le gouvernement a consacré 1 039 200 \$ au total en financement de base permanent pour les quatre prochaines années. En 2008-2009, le programme de reconnaissance a reçu du financement des trois sources suivantes : Programme manitobain d'intégration des immigrants, Travail et Immigration Manitoba (100 000 \$), Fonds d'intégration du Manitoba (246 200 \$) et Conseil de l'enseignement postsecondaire (207 900 \$).

- ***Internationally Educated Engineers Qualification Program Post-Baccalaureate Diploma [Programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger] – diplôme post-baccalauréat (aucun financement nécessaire)***

Après la phase pilote du programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger (2003-2007), le Conseil a approuvé la mise sur pied d'un diplôme post-baccalauréat à l'intention des étudiants ayant réussi le programme. Le diplôme permet à ces ingénieurs de s'engager dans la voie de la reconnaissance officielle de titres de compétences étrangers et de l'admissibilité à un permis d'exercer leur profession auprès de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Manitoba, organisme réglementaire et d'attribution du droit d'exercice en génie au Manitoba, et de se mériter des titres de compétences officiels et universitaires de l'Université du Manitoba. Le diplôme comprend au moins 24 heures-crédits de cours dont jusqu'à 14 heures-crédits sont transférables au titre d'un diplôme de premier cycle déjà obtenu en génie. Les perspectives d'emploi de ces diplômés sont très bonnes au Manitoba compte tenu du faible taux de chômage en génie, du taux de retraite de plus en plus élevé et d'une demande continue de connaissances et d'habiletés dans les spécialités de génie.

Université de Winnipeg

- ***Bachelor of Arts (3- and 4-Year Degree) - Thematic Major in Human Rights and Global Studies [baccalauréat ès arts (diplôme de troisième et de quatrième années)]– [majeure thématique en droits de la personne et en études globales (aucun financement requis)]***

La majeure thématique en droits de la personne et en études globales repose sur une approche interdisciplinaire où les questions de « droits de la personne » sont explorées dans un contexte défini par la mondialisation. En plus de suivre certains cours obligatoires à dimension droits de la personne, les étudiants peuvent choisir des cours dans trois volets : 1) la lecture et les droits de la personne; 2) la société, la culture et l'économie; et 3) les institutions, le droit et les politiques. Les diplômés seront bien préparés pour occuper des postes dans des organisations de droit international et de défense des droits, dans des organismes internationaux sans but lucratif, dans des

organisations d'aide internationale, dans des organisations humanitaires et de réfugiés et dans le milieu de l'enseignement.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a accordé un financement supplémentaire permanent en 2008-2009 pour les programmes existants ci-dessous qui ont été approuvés au cours des exercices précédents.

Université de Brandon

- *Bachelor of Music – Program Expansion [baccalauréat en musique – élargissement du programme] – (162 234 \$ au total; 57 500 \$ en 2008-2009).*
- *Bachelor of Arts – Interdisciplinary Studies [baccalauréat multidisciplinaire ès arts] – (13 319 \$ au total; 3 400 \$ en 2008-2009)*

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Baccalauréat en service social – (428 000 \$ au total; 30 000 \$ en 2008-2009).*

Université du Manitoba

- *Aboriginal Child Welfare Master's in Social Work – Distance Education Component [maîtrise en travail social favorisant le bien-être des enfants autochtones (enseignement à distance)] – (231 000 \$ au total; 1 000 \$ en 2008-2009)*
- *Bachelor of Health Sciences and Bachelor of Health Studies [baccalauréat en sciences de la santé et baccalauréat en études de la santé] – (110 000 \$ au total; 45 800 \$ en 2008-2009)*

Université de Winnipeg

- *Masters of Arts in Aboriginal Governance [maîtrise ès arts en gouvernance autochtone] – (213 500 \$ au total; 39 100 \$ en 2008-2009)*

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe destinée à la réorganisation du système a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets incorporant la technologie d'apprentissage à la prestation de programmes, des services relatifs à des activités destinées à augmenter le taux de participation des Autochtones dans les collèges et les universités, à des initiatives favorisant la reconnaissance de l'évaluation des acquis ou à facilitant le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire.

En 2008-2009, le Conseil a approuvé une enveloppe de 564 000 \$ pour le financement de la réorganisation du système.

Les projets suivants ont reçu des fonds non récurrents de l'Enveloppe destinée à la réorganisation du système en 2008-2009 :

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Expansion of the À Vous! Collection [Élargissement de la collection À Vous!] - (31 700 \$)***

Le Collège a reçu un financement de 31 700 \$ pour élargir la *collection À Vous!* et mettre au point un niveau de cours avancé, un site Web et du matériel didactique. La clientèle visée comprend des francophones ayant terminé leurs études secondaires à une école française du Manitoba, des diplômés du programme d'immersion française, des immigrants francophones et des jeunes et d'adultes qui ont suivi des cours de français, de conversation française ou des cours de français intensifs. Le projet aide le Collège à répondre aux besoins de sa clientèle de niveau avancé, et garantit une cohérence avec les outils de référence linguistique comme les niveaux de compétence linguistique canadiens et le Cadre européen commun.

Université du Manitoba

- ***Disability Services [services aux personnes handicapées] – (125 000 \$)***

Dans le cadre de sa prestation continue de services à un nombre croissant d'étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement postsecondaire, l'Université du Manitoba a reçu des fonds de 125 000 \$ pour rénover de nouveaux emplacements ou remettre à niveau son centre de services (examen et test) destiné aux personnes handicapées.

- ***Thesis Digitization [Numérisation des thèses] – (20 000 \$)***

Le Conseil a approuvé des fonds de 20 000 \$ pour la numérisation de 3 600 thèses et dissertations stockées dans la collection permanente des bibliothèques de l'Université du Manitoba. L'initiative de numérisation facilite grandement l'accès aux fichiers de

recherche (thèses et dissertations) grâce à l'utilisation du système de catalogage UM BISON, et libère l'espace dont on a grandement besoin pour élargir la collection permanente des bibliothèques UM.

Université de Winnipeg

- ***Distance Learning Initiative [Initiative d'apprentissage à distance] – (98 500 \$)***

Dans le cadre d'un projet comportant deux phases, l'Université de Winnipeg a reçu des fonds de 98 500 \$ pour élaborer la phase 1 comprenant la migration complète de la téléenseignement à la prestation et l'archivage asynchrones en ligne. Cette phase comporte l'archivage audio-vidéo basé sur le Web de même que la baladodiffusion audio sur demande, dans diverses classes, permettant ainsi aux étudiants d'avoir accès à l'information en ligne à partir de leurs systèmes informatiques maison.

Assiniboine Community College

- ***Logiciel Ad Astra Scheduling – (99 800 \$)***

Le Collège a reçu des fonds pour l'achat du logiciel Ad Astra Scheduling qui accroît l'efficacité d'un certain nombre de méthodes dans des secteurs clés, notamment la gestion des études, des événements et des ressources. Le logiciel Astra comprend le logiciel, la consultation et la formation relative à la mise en application du logiciel.

Red River College

- ***Enhanced Student Support Pilot Program [programme pilote amélioré de services de soutien aux étudiants] – (45 000 \$)***

Le Conseil a financé la phase II du programme pilote amélioré de services de soutien de trois ans offert cette année aux étudiants de Red River College, après avoir financé la phase I l'an dernier. Le programme pilote vise à déterminer si les services améliorés de soutien aux étudiants déboucheront sur la poursuite des études et la réussite scolaire. La phase II tient compte des points qui étaient ressortis après l'implantation de la phase I : 1) en créant des outils d'évaluation personnalisés établissant les compétences essentielles propres au programme; 2) en faisant des évaluations initiales au printemps, plusieurs mois avant le début des classes, laissant ainsi du temps pour adopter des mesures correctives, 3) en offrant un soutien immédiat aux étudiants au cours de la première semaine de classe à l'automne, et pendant l'été; et 4) en prévoyant une relève qui sera précisément chargée du tutorat et d'autres services de soutien scolaires de sorte que les étudiants pourront obtenir une aide régulière et systématique. Plusieurs activités ont été lancées pour atteindre les objectifs de la phase II.

Collège universitaire du Nord (CUN)

- ***Restructuring the Library System – [restructuration du système de la bibliothèque] – (60 000 \$)***

Le CUN a reçu 60 000 \$ pour un projet pilote visant la fusion de la bibliothèque publique avec celle du CUN dans la Norway House Cree Nation en vue d'accroître l'accès aux services bibliothécaires soutenant les cours offerts par le CUN ainsi que l'alphabétisation, les programmes pour enfants et le développement d'une bibliothèque communautaire. Les fonds soutiennent les coûts d'embauche d'un bibliotechnicien, d'une main-d'œuvre occasionnelle pour aider au catalogage et au traitement du nouveau matériel, l'installation des ordinateurs et le système d'automatisation de la bibliothèque et les dépenses de fonctionnement relatives au maintien des services bibliothécaires distribués aux étudiants et aux professeurs.

Les projets suivants avaient été approuvés au cours des exercices précédents et ils ont reçu du financement destiné à la réorganisation du système en 2008-2009.

Red River College

- ***Curriculum Development – Integrating Aboriginal Culture [développement de programme d'études – intégration de la culture autochtone] – (120 000 \$ au total; 40 000 \$ en 2008-2009)***

2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil

Autres programmes financés par le Conseil

Les autres programmes financés par le Conseil en 2008-2009 comprennent ce qui suit :

- ***Campus Manitoba – (50 000 \$, non récurrents, financement de transition)***

Le Conseil a approuvé un financement de transition de 50 000 \$ pour la mise en application des recommandations liées à la Nordman External Review du Campus Manitoba.

- ***Churchill Northern Studies Centre (CNSC) – (22 000 \$ en financement permanent)***

Le Conseil a approuvé un financement supplémentaire de base de 22 000 \$ en faveur du CNSC, augmentant ainsi à 120 000 \$ le financement annuel de base reçu d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba. Compte tenu de la demande croissante pour des services de recherche dans le Nord, l'augmentation du financement permet à l'établissement d'enseignement et de recherche sans but lucratif et indépendant de fournir des services logistiques à plus de 200 chercheurs et à leurs étudiants dans les domaines de la biologie, de la physique et des sciences sociales.

Université du Manitoba

- ***Master of Physician Assistant Studies [études de maîtrise comme auxiliaire médical] – (2 910 800 \$ au total; 724 300 \$ en financement permanent du CEP et 899 800 \$ non récurrents de Santé Manitoba en 2008-2009)***

Le Conseil a approuvé la création d'un programme d'études de maîtrise comme auxiliaire médical. Seul du genre au Canada, il vise à former des auxiliaires médicaux compétents pour répondre aux besoins grandissants en soins de santé en raison du vieillissement de la population manitobaine et de la diminution prévue du nombre de médecins de famille, surtout dans les régions rurales. D'une durée de 26 mois, le nouveau programme d'auxiliaire médical généraliste est contingenté à 12 étudiants. Il comporte des cours théoriques et de l'expérience clinique auprès des patients; il est possible de se spécialiser. Pour y être admissibles, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme pertinent de premier cycle d'une durée de quatre ans ou d'un programme similaire. Les diplômés seront qualifiés pour travailler dans divers secteurs des soins de santé primaires ou dans des sous-secteurs spécialisés, après avoir reçu une formation complémentaire ou travaillé sous la supervision d'un docteur en médecine.

- ***Faculty of Medicine – Program Expansion [faculté de médecine – élargissement du programme] – (3 255 700 \$ au total; 362 500 \$ en financement permanent du CEP et 1 208 900 \$ non récurrents de Santé Manitoba en 2008-2009)***

Dans le contexte de l'engagement du gouvernement à accroître le nombre de médecins qualifiés au Manitoba, le Conseil a approuvé l'élargissement du programme actuel de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba, d'où une hausse de 10 places, ce qui fera passer le nombre d'étudiants inscrits de 100 à 110 par année. L'élargissement du programme, au coût total de 3 255 700 \$ sur les quatre prochaines années, permettra de répondre aux besoins liés au vieillissement de la population et à l'évolution des caractéristiques démographiques chez les médecins praticiens.

- ***Internationally Educated Teacher (IET) Pilot Program [programme pilote pour les enseignants formés à l'étranger] – (10 000 \$ non récurrents)***

Le programme pilote pour les enseignants formés à l'étranger a reçu du financement de Travail et Immigration Manitoba au cours des dernières années afin de faciliter l'embauche au Manitoba d'enseignants formés à l'étranger. Le programme a été conçu pour les enseignants diplômés formés à l'étranger ayant besoin d'une formation professionnelle complémentaire pour recevoir le brevet d'enseignement du Manitoba. Cette année, le Conseil a accordé du financement pour l'élargissement du programme en vue de créer de nouveaux cours et d'élargir le programme de mentorat.

Collège universitaire du Nord

- ***Aboriginal Nursing Cohort program [programme à l'intention de la cohorte autochtone en soins infirmiers] – (50 000 \$ non récurrents)***

Le Collège universitaire du Nord a reçu des fonds (50 000 \$) pour aider à développer les aptitudes aux études et les habiletés d'adaptation nécessaires à la réussite professionnelle des étudiants autochtones dans le secteur des soins infirmiers. À cette fin, le Conseil a approuvé le financement précisément pour préparer un rapport sommatif sur les recommandations visant à améliorer le soutien aux étudiants et à élaborer un programme d'études à l'intention de la cohorte autochtone en soins infirmiers au CUN.

- ***Certificate in Teaching Aboriginal Languages [certificat en enseignement des langues autochtones] – (142 100 \$ sur trois ans; 103 000 \$ en 2008-2009)***

Offert uniquement au CUN, le certificat en enseignement des langues autochtones est un programme d'un an à temps plein visant à offrir aux candidats se destinant à l'enseignement des langues autochtones les connaissances et les habiletés qui leur permettront d'exercer leur profession dans divers milieux d'enseignement. Il comporte une cohorte de quatre modules, dont des cours de méthodologie et des stages permettant aux étudiants d'intégrer la théorie et la pratique dans des contextes concrets d'enseignement, surtout dans les communautés autochtones et celles du Nord. Le programme établit aussi la base pour les étudiants d'un cheminement de carrière menant à une formation postsecondaire avancée, comme un baccalauréat en éducation. Vu l'accroissement de la population autochtone au Manitoba, le programme aide à répondre à la demande accrue prévisible d'enseignants des langues autochtones contribuant à la réussite des étudiants de cette communauté.

Autres programmes financés conjointement par le CEP et d'autres organismes ou seulement par d'autres organismes

Le Conseil a approuvé plusieurs autres programmes en 2008-2009, lesquels étaient soit financés conjointement par le CEP et d'autres organismes, soit uniquement par d'autres organismes. Ils comprennent ce qui suit :

Fonds reçus de Santé Manitoba

Red River College

- ***Paramedicine – Primary Care Paramedic Certificate [soins paramédicaux – certificat en paramédic des soins primaires] – (1 049 600 \$ en 2008-2009)***

À la demande de Santé Manitoba et en collaboration avec le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de la Ville de Winnipeg, le Conseil a approuvé un programme de soins paramédicaux de 12 mois – certificat en paramédic des soins primaires au Red River College, pour contrer la pénurie de personnel paramédical compétent en soins primaires dans la province. Quarante étudiants sont admis au programme chaque année (16 à Winnipeg et 8 dans chacun des trois endroits selon une rotation). Le programme offre aux étudiants une formation théorique et de l'expérience clinique afin de développer les habiletés nécessaires au travail dans le milieu des services médicaux d'urgence, surtout dans les communautés rurales et du Nord. Le volet scolaire est offert en classe à Winnipeg et au moyen de lectures en transit de fichiers vidéo dans trois régions

éloignées (Le Pas, Dauphin et Souris la première année, en rotation les autres années). Les étudiants du Collège reçoivent tous en laboratoire une formation pratique axée sur des compétences. On s'attend à ce que les diplômés de ce certificat pourvoient les postes vacants dans les régions à l'extérieur de Winnipeg.

Fonds reçus de Services à la famille et Logement Manitoba

Assiniboine Community College

- ***Early Childhood Education Diploma (Workplace Model) – Program Expansion [diplôme en éducation des jeunes enfants (modèle de milieu de travail) – élargissement du programme] – Campus Parkland – (190 000 \$ non récurrents)***

L'Assiniboine Community College a reçu des fonds en vue d'offrir un diplôme en éducation des jeunes enfants (modèle de milieu de travail) à 20 étudiants au Campus Parkland. Ce modèle permet aux étudiants de suivre des cours deux jours par semaine tout en travaillant comme éducateurs auprès des jeunes enfants, niveau II, les trois autres jours. Ils peuvent ainsi compléter le programme en 24 mois tout en bénéficiant de leur plein salaire. Le programme doit aider à combler la pénurie de personnel qualifié en éducation des jeunes enfants dans toutes les régions de la province.

- ***Early Childhood Education Diploma (Workplace Model) – Program Expansion [diplôme d'éducation des jeunes enfants (modèle de milieu de travail) – élargissement du programme] – Campus Brandon – (276 700 \$ non récurrents seulement)***

Le Collège a aussi reçu des fonds en vue d'offrir un diplôme en éducation des jeunes enfants (modèle de milieu de travail) à 25 étudiants au Campus Brandon. Le modèle de prestation du programme est identique à celui du Campus Parkland précisé ci-dessus.

Red River College

- ***Early Childhood Education Diploma (Workplace Model) Program Expansion – Rural/Streaming [diplôme en éducation des jeunes enfants (modèle de milieu de travail) – élargissement du programme – milieu rural/vidéo en transit (639 600 \$ au total; 335 000 \$ en 2008-2009)***

Le Red River College a reçu des fonds visant l'élargissement de son programme en éducation des jeunes enfants (modèle de milieu de travail) au Campus Red River par l'ajout de 25 places à trois ou quatre campus régionaux (Steinbach, Winkler, Portage-la-Prairie et probablement Gimli). Le programme constitue un modèle d'utilisation des technologies d'apprentissage, les cours étant offerts dans les campus régionaux au moyen de lectures en transit de fichiers vidéo à partir du campus principal de Red River. Les séances vidéo sont accompagnées d'activités en classe menées par des animateurs locaux de sorte que l'apprentissage combine les lectures vidéo aux activités en classe.

Le Red River College a reçu également des fonds pour son programme de Point Douglas approuvé plus tôt, soit 269 700 \$ en 2008-2009 et 269 700 \$ additionnels en 2009-2010.

Fonds reçus de Manitoba Water Stewardship [Gestion des ressources hydriques Manitoba]

Red River College

- ***Water Quality Technician Program [programme de technicien de la mesure de la qualité de l'eau] – (300 000 \$ non récurrents)***

Le Conseil a approuvé un financement de 300 000 \$ fourni par Gestion des ressources hydriques Manitoba pour soutenir le programme de technicien de la mesure de la qualité de l'eau, au Red River College. On s'attend à ce que les résultats de juin 2009 portant sur l'évaluation du programme subventionnée par le Conseil (voir la partie Initiative d'expansion des collèges) renseignent sur l'évolution du programme, dont le modèle de formation et les exigences en matière d'attestation d'études.

Fonds provenant d'autres sources gouvernementales

Université de Brandon

- ***Bachelor of Science in Psychiatric Nursing (BScPN) [baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques – élargissement du programme] – (339 300 \$ au total; 228 000 \$ des nouvelles initiatives du gouvernement en 2009-2010; 111 340 \$ du CEP en 2010-2011)***

Voir la description du programme dans la partie traitant des programmes stratégiques.

Université du Manitoba

- ***Aboriginal Nursing Cohort Program [programme destiné à la cohorte autochtone en soins infirmiers] – (526 900 \$ au total; 219 800 \$ en financement permanent des nouvelles initiatives du gouvernement et 50 405 \$ non récurrents du CEP en 2008-2009)***

Dans le cadre de la Stratégie en matière de soins infirmiers du gouvernement d'augmenter la capacité de formation en soins infirmiers, le Conseil a approuvé la création de 16 places dans un programme destiné à la cohorte autochtone en soins infirmiers. La première année d'études de cette cohorte sera entièrement subventionnée et fera partie du programme de baccalauréat en soins infirmiers. En tant que volet du programme ACCÈS à des carrières dans le domaine de la santé, le programme offre la gamme complète de soutien au programme ACCÈS, notamment des conseils pédagogiques, personnels, professionnels et financiers ainsi qu'un encadrement didactique, de sorte que les chances de réussite seront meilleures pour les étudiants,

que leur maintien dans le programme sera accru et que plus de diplômes seront décernés à des infirmiers autochtones. Le programme vise à développer des ressources humaines autochtones dans le domaine de la santé en favorisant la réalisation et le maintien d'un approvisionnement adéquat d'infirmières et d'infirmiers autochtones qualifiés dans le but de répondre aux besoins des communautés autochtones au Manitoba.

Collège universitaire du Nord

- ***Aide pour couvrir les frais de déplacement du conseiller – (7 000 \$ non récurrents, accordés dans le passé au CUN par Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba)***

Le Conseil a approuvé une aide financière de 7 000 \$ non récurrents pour les frais de déplacement du conseiller réalisant une analyse comparative des coûts entre les programmes régionaux et communautaires au CUN. Ces fonds doivent couvrir précisément les frais de déplacement liés aux consultations dans les communautés du Nord.

Nouvelles attributions de financement

Le Conseil a également approuvé de nouvelles attributions de financement à plusieurs établissements :

Assiniboine Community College

- ***Fonctionnement du campus et frais de déménagement – (140 000 \$ non récurrents en 2009-2010)***

Le Conseil a approuvé une nouvelle attribution de 140 000 \$ non récurrents en 2009-2010 pour l'ensemble des dépenses associées au fonctionnement du campus donnant sur l'avenue Victoria de l'Assiniboine Community College et au déménagement au North Hill Campus.

Collège universitaire du Nord

- ***Certificate in Mental Health for LPNs [certificat en santé mentale pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés] – (52 000 \$ en financement permanent; 16 000 \$ de Santé Manitoba)***

Étant donné que le programme de certificat en santé mentale est le seul du genre au Manitoba, le Conseil a approuvé une nouvelle attribution de fonds pour ce programme visant à dispenser aux infirmières et aux infirmiers auxiliaires autorisés (inf. aux. aut.) la formation et l'enseignement postsecondaires spécialisés obligatoires pour offrir des services en psychiatrie ou en santé mentale complets, compétents et de qualité aux

clients du Nord et d'ailleurs. Le programme, composé de quatre cours en santé mentale, d'un cours de leadership et d'expérience clinique, est offert à temps partiel aux inf. aux. aut. avec emploi. Quinze participants y seront admis et on s'attend à décerner les premiers diplômes au printemps 2010. Le programme contribue à combler les pénuries prévues en soins infirmiers (psychiatrie ou santé mentale) et à préparer les diplômés à travailler auprès d'adultes et d'aînés souffrant de problèmes de santé mentale dans divers milieux de la santé.

- ***Kenanow Bachelor of Education Degree (B.Ed.) [baccalauréat Kenanow en éducation – B. Éd.] – (600 000 \$ en 2008-2009)***

Le Conseil a approuvé une nouvelle attribution de fonds pour la création, au CUN, d'un programme de baccalauréat en éducation axé sur la communauté autochtone dans le Nord. Le modèle d'apprentissage Kenanow choisi par le conseil des aînés du CUN sert de cadre et de base à la mise en œuvre du programme. Le modèle fait le pont entre les perspectives pédagogiques occidentales et autochtones, réclame à nouveau le rapprochement des étudiants avec la communauté et embrasse et reflète les forces et les valeurs de l'enseignement traditionnel et de l'histoire, de la culture et des langues autochtones, établissant les bases pour former des enseignants et des étudiants compétents, bien informés et efficaces. On peut arriver à l'obtention du diplôme de baccalauréat en éducation de deux façons : un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en éducation intégrés de 150 heures-crédits (avec priorité aux années intermédiaires) et cours optionnels (60 heures-crédits) deux ans après l'obtention d'un diplôme. Les diplômés du programme recevront une recommandation d'attestation d'études d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et ils pourront donc occuper un emploi comme enseignant au Manitoba.

- ***Law Enforcement Certificate Program [programme de certificat en matière d'application de la loi] – volet services correctionnels – (44 200 \$ en 2008-2009)***

À la suite de la demande des Divisions des services correctionnels du Manitoba, le Conseil a consenti à offrir un programme de certificat en matière d'application de la loi – volet services correctionnels en vue d'accroître le nombre d'étudiants du Nord dans la population active à titre d'agents des services correctionnels. Comme la population autochtone représente presque 65 % de la clientèle en centre correctionnel au Manitoba, le programme a été précisément conçu pour accroître le nombre d'agents autochtones dans ce milieu. Le programme, qui comporte des travaux de cours et de l'observation en milieu de travail, a été offert à temps plein comme projet pilote à 10-15 étudiants en 2008-2009, et s'il fonctionne bien, on admettra de 15 à 25 étudiants par année sur une base permanente. On s'attend à ce que les diplômés contribuent à combler la pénurie d'agents des services correctionnels et trouvent de l'emploi surtout dans les communautés du Nord, où le taux de chômage est élevé.

- ***Preventive Dentistry Scaling Module for Level II Dental Assistants [module de détartrage en hygiène dentaire pour assistants dentaires de niveau II] – (50 800 \$ en 2008-2009)***

En réponse à une demande de la Manitoba Dental Association, le CUN a obtenu l'approbation visant à réaffecter des fonds pour offrir un module de détartrage en hygiène

dentaire aux assistants dentaires, niveau II, à titre de projet pilote débutant en 2008-2009 et destiné à huit étudiants pour leur donner une formation postsecondaire. Seuls les assistants dentaires diplômés en juin 2008 seront admis. Le programme offrira une formation avancée axée sur des compétences d'assistant dentaire. Comme il s'agit du seul programme du genre au Manitoba, on s'attend à admettre de huit à dix étudiants par année, si le programme pilote fonctionne bien. Les diplômés devraient aider à combler la pénurie chronique d'assistants dentaires, surtout dans les communautés n'ayant pas accès aux services d'hygiénistes dentaires.

2.1.4 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise le développement du système de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les trois collèges publics, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Des plans d'expansion ont ainsi été élaborés avec les quatre établissements : le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'École technique et professionnelle. Ces plans expriment la vision de chacun des établissements par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, pour approbation, tous les nouveaux projets reçus, car c'est à ce dernier qu'incombe le financement des nouvelles activités d'expansion.

Les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba en 2008-2009 ont totalisé 3 021 600 \$.

Les programmes de l'Initiative que le Conseil a approuvés en 2008-2009 comprennent :

École technique et professionnelle

- ***Diploma Nursing (Sciences infirmières) – Élargissement du programme – (210 000 \$)***

Le programme de diplôme en sciences infirmières avait tout d'abord été approuvé pour 25 inscriptions d'étudiants par année. Huit autres places ont par la suite été ajoutées, d'où un total de 33 étudiants. L'élargissement du programme fait partie de la Stratégie élargie en matière de soins infirmiers du gouvernement annoncée en avril 2008 visant à accroître la capacité de formation en sciences infirmières au Manitoba.

Red River College

- ***Rural Diploma Nursing Accelerated (RDNA) and Joint Baccalaureate Nursing (JBN) Program Expansions [Programme de diplôme en soins infirmiers (accéléré) en milieu rural et programme conjoint de baccalauréat en soins infirmiers] – Élargissement des programmes – (500 000 \$)***

Compte tenu de la pénurie actuelle d'infirmières et d'infirmiers autorisés au Manitoba, le Conseil a approuvé huit autres places en première année pour les deux programmes ci-dessus, ce qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie élargie en matière de soins infirmiers du gouvernement. Le Programme de diplôme en soins infirmiers (accéléré) en milieu rural est utile aux inf. aux. aut. des régions rurales qui souhaitent devenir infirmiers et infirmières autorisés (IA). L'élargissement de ce programme comprend l'ajout d'un quatrième site rural et de huit places, d'où 32 inscriptions au total. Le deuxième

programme de trois ans est offert aux étudiants de Red River College, qui auront à transférer à l'Université du Manitoba pour terminer la dernière année.

- ***Peguis/Fisher River Regional Campus [campus régional] : Health Care Aide Certificate, Business Administration Integrated Diploma, and Aboriginal Self-Government Diploma -- [programme de certificat pour aide-soignant, diplôme intégré d'administration des affaires et diplôme sur l'autonomie gouvernementale autochtone] (500 000 \$)***

À la suite des résultats d'une étude de faisabilité pour créer un campus régional à North Interlake, Red River College a reçu, l'approbation dans le cadre des nouvelles initiatives 2008-2009 du ministère d'agrandir le réseau de son campus régional pour accueillir les étudiants de Peguis, de Fisher River et des communautés environnantes. Le Conseil a approuvé l'ouverture du campus régional Peguis/Fisher River qui offre trois programmes financés : le Programme de certificat pour aide-soignant (18 inscriptions); le diplôme intégré d'administration des affaires (15 inscriptions) et le diplôme sur l'autonomie gouvernementale autochtone (12 inscriptions). Les programmes répondent au besoin d'enseigner aux jeunes autochtones dans leurs communautés de sorte qu'ils seront en mesure de contribuer au développement économique de leur région.

- ***Transition Year Programs [programmes de transition] – Peguis and Fisher River First Nations [Premières Nations de Peguis et de Fisher River] (200 000 \$)***

Le Conseil a approuvé un financement de 200 000 \$ dans le cadre des nouvelles initiatives 2008-2009 du ministère visant à soutenir des programmes de transition pour la Première nation de Peguis (100 000 \$) et la Première nation de Fisher River (100 000 \$). Selon une entente contractuelle, Red River College fournit à ces communautés un programme d'études enrichi de 10 mois pour aider les étudiants (de 20 à 25) à passer de leur communauté respective à des programmes au collège. Les étudiants peuvent obtenir une double reconnaissance des crédits, ce qui peut aider ceux sans diplôme de douzième année à obtenir un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte.

- ***Water Quality and Waste Management Technician Study [Étude sur le poste de technicien en gestion de la qualité de l'eau et des déchets] – (25 000 \$ non récurrents)***

Red River College a reçu un financement de 25 000 \$ non récurrents s'appliquant à des honoraires de consultant pour étudier la situation actuelle en matière d'exigences professionnelles et de formation pour un poste de technicien en gestion de la qualité de l'eau et des déchets au Manitoba. L'étude visait à traiter des questions concernant le modèle de la meilleure formation, les modalités de prestation, l'intérêt des étudiants et la demande d'emploi, et ce, afin d'offrir éventuellement un programme de technicien en qualité de l'eau à Red River College.

- ***Bridging Program for Internationally Educated Nurses [Programme relais pour les infirmières et les infirmiers formés à l'étranger] – (163 800 \$ de Travail et Immigration Manitoba en 2008-2009; et 118 700 \$ en 2008-2009)***

S'inscrivant dans la Stratégie en matière de soins infirmiers du gouvernement d'augmenter la capacité de formation en soins infirmiers et d'accroître l'immigration, le Conseil a approuvé la création d'un programme relais à titre de projet pilote (niveaux 2 et 3 de 20 places) pour le personnel infirmier formé à l'étranger, et l'ajout d'une et de possiblement deux cohortes, en 2009-2010, au Red River College (le niveau 1 a été financé par le ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport du Manitoba). Seul programme du genre au Manitoba, le projet pilote a été tout particulièrement conçu pour combler un écart dans les besoins de formation du personnel infirmier formé à l'étranger cherchant à obtenir un permis d'exercice comme infirmiers et infirmières autorisés (IA) au Manitoba et qui ne peut pratiquer à ce titre ou réussir le *Canadian Nurses Registration Examination* en raison d'habiletés de communication (anglais) ou de qualifications de pratique en soins infirmiers limitées. Le projet pilote constitutif du projet élargi *Capacity Building for Internationally Educated Nurses Project* financé par Santé Canada ainsi que par quatre provinces de l'Ouest et les Territoires du Nord est appelé à devenir un programme régulier permanent vu la pénurie de personnel infirmier autorisé au Manitoba et le nombre d'infirmières et d'infirmiers diplômés et formés à l'étranger qui s'inscriront dans cette province.

Collège universitaire du Nord

- ***Educational Assistant Certificate Program [programme menant à un certificat d'auxiliaire d'enseignement] (408 000 \$ sur trois ans; 141 700 \$ en 2008-2009; 117 800 \$ financement permanent)***

Le programme menant à un certificat d'auxiliaire d'enseignement allie l'éducation systématique à l'expérience pratique afin de munir les étudiants des connaissances et des habiletés nécessaires sur le plan de l'aide à l'éducation aux étudiants, aux enseignants, aux orienteurs et aux autres professionnels de l'éducation dans divers lieux. On accorde une large place aux services offerts aux Autochtones et aux communautés du Nord, notamment dans les régions urbaines, rurales et éloignées. Le programme contribue à établir un cheminement de carrière en matière d'apprentissage continu au cours duquel les étudiants qui terminent le programme peuvent recevoir une équivalence de cours au niveau du baccalauréat en éducation de l'UCN, leur permettant de passer d'un poste d'auxiliaire d'enseignement à enseignant diplômé. Le programme contribue également à répondre à la demande importante d'auxiliaires d'enseignement et d'enseignants qualifiés dans les collectivités du Nord et autochtones.

Programmes au niveau collégial approuvés par le CEP et qui n'ont pas reçu de financement

Assiniboine Community College

- ***Civil Technician Diploma – Program Expansion [Diplôme de technicien civil – élargissement du programme]***

Étant donné le manque important de techniciens civils qualifiés et le besoin de pourvoir des postes laissés vacants, surtout dans le Nord du Manitoba, le Conseil a approuvé

l'ajout de 5 places aux 15 inscriptions existantes par année, faisant passer à 20 le nombre total d'inscriptions à ce programme.

- ***Office Administration Certificate – Program Expansion [Certificat en administration de bureau – élargissement du programme]***

En réponse à la demande de formation en administration de bureau, le Conseil a approuvé la réaffectation de 10 places du programme de certificat du campus de Brandon au campus de Parkland à Dauphin.

- ***Redirection of funds from Wireless Telecommunications Engineering Technology (WTET) Program to the Computer Systems Technology (CST) Program and to Distance Education Offerings [réacheminement des fonds du programme de technologie du génie en télécommunications sans fil au programme de technologies des réseaux informatiques et à l'enseignement à distance]***

Vu le manque d'inscriptions au programme de technologie du génie en télécommunications sans fil, le Conseil en a approuvé l'interruption pour 2008-2009. Il a réacheminé temporairement les 124,3 millions de dollars (1^{re} année de ce programme) en vue d'appuyer l'admission, en 2008-2009, de 15 autres étudiants à la 1^{re} année du programme de technologies des réseaux informatiques, ce qui porte maintenant les inscriptions totales à 65 étudiants au lieu de 50. De plus, le Conseil a approuvé le réacheminement temporaire de 124,3 millions de dollars (2^e année – programme de technologie du génie en télécommunications sans fil) en vue d'appuyer les choix de cours offerts par enseignement à distance selon le budget de base établi au collège. On a ensuite entrepris une revue du programme de technologie du génie en télécommunications sans fil et du programme de technologies des réseaux informatiques pour établir les possibilités en matière de restructuration du cadre de prestation.

- ***Wireless Telecommunications Engineering Technology Program Restructuring Plan [plan de restructuration – programme de technologie du génie en télécommunications sans fil]***

Le Conseil a approuvé le plan de restructuration de l'Assiniboine Community College en ce qui concerne son programme de technologie du génie en télécommunications sans fil, notamment une analyse de l'emploi et du marché du travail pour les diplômés de ce programme. Le plan de restructuration comportait les éléments suivants : changer le titre du programme pour programme de technologie du génie en communication (sans fil); mettre au point un certificat de technicien électronique (tronc commun) de 15 places pour les étudiants quittant après la première année, à partir de 2009-2010; et offrir un programme menant à un diplôme (15 places) en deuxième année du programme de technologie de génie en communication (sans fil) à compter de 2010-2011. Les étudiants terminant la première année du tronc commun peuvent transférer à la seconde année d'une gamme de programmes de diplômes connexes aux institutions partenaires. Les perspectives d'emploi sont considérées comme très bonnes en raison de l'industrie solide en communications et sans fil dans l'Ouest du Canada et du nombre de sociétés locales et régionales du Manitoba cherchant à recruter des diplômés.

École technique et professionnelle

- ***Diplôme en administration des affaires – option Gestion de bureau, année II
Business Administration Diploma Program – Office Management Option, Year II***

Vu le nombre insuffisant d'inscriptions, le Conseil a approuvé l'interruption provisoire de la deuxième année de l'option Gestion de bureau du programme de diplôme en administration des affaires en 2008-2009. La situation a été réévaluée au printemps 2009 à la suite d'un sondage auprès des étudiants inscrits à ce programme.

Red River College

- ***Gas Turbine Repair and Overhaul Technician – Expansion and Conversion to Apprenticeship [technicien en réparations et en remise en état des turbines à gaz – élargissement et conversion en programme d'apprentissage]***

Le Conseil a approuvé l'interruption pendant un an du programme de technicien en réparations et en remise en état des turbines à gaz pour le convertir en programme d'apprentissage afin de répondre aux besoins à long terme du marché de techniciens spécialisés dans les turbines à gaz. Standard Aero Ltée (SAL) est le plus important employeur de diplômés dans ce secteur et l'entreprise aura besoin de 387 techniciens au cours des cinq prochaines années pour exécuter un certain nombre de contrats à long terme au Manitoba. Comme SAL est la plus grande entreprise de réparation et de remise en état des turbines à gaz, elle peut donner accès à des technologies avancées et à des moteurs commerciaux de grande taille à des fins de formation, en partenariat avec le Red River College et Apprentissage Manitoba. Le programme d'apprentissage de technicien accueille maintenant 60 étudiants par année et il s'aligne sur la priorité du gouvernement qui est d'intensifier la formation en apprentissage au Manitoba.

- ***Business Administration Diploma – Financial Services Major [diplôme en gestion des entreprises – majeure en services financiers]***

En raison d'une très forte demande pour la gestion stratégique de patrimoine, du vieillissement de la population et des nouveaux besoins en matière de produits et de services financiers, le Conseil a consenti à offrir une cinquième majeure en services financiers dans le cadre du programme de gestion des entreprises du Red River College. À la fin de leur formation, les diplômés seront prêts à travailler à titre de gestionnaires de premier échelon et de professionnels sur le marché des services financiers, lequel comprend, sans s'y limiter, les banques à charte, les firmes de placement, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurance.

- ***Pre-employment Construction Trades – Program Expansion [métiers de la construction, formation préalable à l'emploi – élargissement du programme]***

Pour combler l'importante pénurie de travailleurs qualifiés dans l'industrie de la construction au Manitoba, le Red River College a reçu l'approbation du Conseil pour convertir, en février 2009, ses programmes de formation préalable à l'emploi

habituellement de 10 mois en programmes pilotes de 5 mois, dès février 2009, et ce, dans trois secteurs de métiers où la demande est très forte : la menuiserie, la construction électrique et la plomberie. Les étudiants reçoivent une formation technique allant au-delà des normes relatives à l'apprentissage de niveau I. Leur préparation leur permettra d'acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires à une carrière dans les métiers de premier échelon. Ces programmes plus courts permettent au Collège d'offrir deux fois plus de sessions de moindre durée, de former plus d'étudiants pour combler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de réduire le temps d'attente des candidats, d'améliorer la persévérance scolaire et d'augmenter le taux de diplômés. Une fois les programmes complètement mis au point, la capacité d'inscriptions passera de 128 à 256 étudiants par année, soit le double, dans les trois secteurs afin d'accroître le nombre de travailleurs qualifiés requis pour suivre la cadence des nouveaux projets de construction et compenser l'accroissement des départs à la retraite.

2.2 Activités relatives à la politique

En 2008-2009, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités liées à la politique relative à l'éducation postsecondaire. Ces activités s'inscrivent dans les catégories générales associées à la politique gouvernementale, à la législation, à la santé, à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis, au développement durable, aux programmes du Nord, aux programmes destinés aux Autochtones et au programme ACCÈS, à l'enseignement à distance, ainsi que dans les catégories d'ordre communautaire, inter et intraministériel, interprovincial et national.

- **Politique sur les frais de scolarité**

Le Conseil a continué de collaborer avec le gouvernement afin de maintenir, pour l'exercice 2008-2009, les frais de scolarité des universités et des collèges publics à un niveau de 10 % inférieur à celui de 1999. Cette directive maintient, pour une neuvième année consécutive, les avantages du plan de réduction de 10 % des frais de scolarité. Le gouvernement a annoncé que le gel ne sera plus appliqué en 2009-2010 et il a créé une commission sur les frais de scolarité et l'accessibilité pour se pencher sur la question.

- **Initiative de collecte de données sur les dossiers**

Le Conseil travaille encore à l'élaboration de modifications à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* afin de recueillir auprès des collèges et des universités des renseignements anonymes au sujet des élèves. L'initiative vise à améliorer l'efficacité de la collecte de données, la capacité du CEP à remplir ses fonctions, ainsi que sa responsabilité et ses rapports. Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba prépare également une stratégie concernant les données de tous les secteurs de l'éducation, y compris celles des collèges et des universités.

- **Examens des dispositions législatives et des programmes**

Le Conseil a procédé à divers examens au cours de l'exercice. Il a notamment entrepris trois examens législatifs obligatoires, soit les examens du fonctionnement opérationnel et organisationnel des collèges en vertu de la *Loi sur les collèges*, du Collège universitaire du Nord en vertu de la *Loi sur le Collège universitaire du Nord* et du Conseil de l'enseignement postsecondaire en vertu de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*. Ces examens aident à vérifier si l'organisation et les activités de ces organismes continuent d'être pertinentes en fonction de leur mandat.

- **Évaluation de Campus Manitoba**

Le secrétariat a terminé une évaluation de la stratégie, de la gestion et du fonctionnement de Campus Manitoba, dans le but de recommander de nouvelles orientations.

- **Législation se rapportant aux associations étudiantes**

À la suite d'une demande des associations étudiantes des universités publiques, le secrétariat du Conseil a consulté les associations étudiantes, les établissements d'enseignement et d'autres parties sur des questions qui pourraient mener à l'élaboration d'une législation se rapportant aux associations étudiantes des établissements publics. En date du 31 mars 2009, aucune décision définitive n'avait été prise concernant la présentation d'une telle législation.

- **Programmes de baccalauréat au niveau collégial**

De concert avec le Collège Red River, le secrétariat du Conseil a examiné la possibilité d'autoriser les collèges communautaires du Manitoba à offrir des programmes de baccalauréat visant des matières appliquées. L'approbation de tels programmes au niveau collégial constituerait un changement de politique majeur dans le système postsecondaire au Manitoba, et des modifications ont été apportées à la *Loi sur les collèges*. On s'attend à recevoir l'assentiment aux modifications législatives en 2009.

- **Examen de la propriété des établissements collégiaux**

Le secrétariat a pris part à un examen en cours visant à évaluer l'état actuel des accords de propriété et à examiner les options qui y sont liées.

- **Initiative de développement de carrière**

Le secrétariat a fait partie du sous-comité de gestion de l'information qui travaille de façon soutenue à l'élaboration et à la maintenance du site Web sur cette Initiative.

- **Comité sur le site Web d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba**

Le secrétariat a pris part à ce comité pour procéder à l'examen de la conformité des sites Web du bureau local et du ministère, refaits selon le nouveau modèle du gouvernement.

- **Crédit d'impôt à l'enseignement coopératif (CIEC)**

Le secrétariat a collaboré avec Finances Manitoba à la mise en œuvre d'un crédit d'impôt à l'enseignement coopératif (CIEC), annoncé initialement dans le budget provincial 2003. Ce crédit d'impôt a pour but d'encourager les entreprises à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de ce programme consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives de l'enseignement coopératif. Ainsi qu'il a été annoncé dans le budget provincial de mars 2006, un crédit d'impôt parallèle est offert aux entreprises privées, aux employeurs non constitués en corporation, aux sociétés d'État, etc.

- **Groupe de direction du programme ACCÈS**

Le secrétariat a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

- **Comités de transfert des crédits et d'articulation**

Le secrétariat a coordonné les rencontres du comité d'articulation des études environnementales et des sciences environnementales. Le comité se compose de membres de tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba qui offrent des programmes dans ce domaine d'études. Les comités d'articulation sont chargés d'améliorer le transfert des crédits et l'articulation entre les programmes des collèges et des universités et contribuent à l'élaboration d'un système de transfert de crédits plus complet au Manitoba.

- **Initiatives de reconnaissance des titres de compétences étrangers et de formation relais pour les professionnels formés à l'étranger**

Le Conseil et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation Manitoba ont collaboré à des initiatives communes avec les parties intéressées fédérales-provinciales et d'autres ministères du Manitoba dans le but de promouvoir un cadre pancanadien de reconnaissance des qualifications et des titres de compétences étrangers. Des travaux ont également été entrepris au Manitoba pour fixer les rôles et les responsabilités relatifs à une formation relais des professionnels formés à l'étranger, en mettant l'accent sur la mise au point de nouveaux programmes relais permanents dans les domaines des soins infirmiers et de l'éducation.

- **Groupe de liaison en éducation de la santé**

Le secrétariat a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

- **Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers**

Le secrétariat a représenté le Conseil et le ministère d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation à ce conseil provincial qui se penche sur l'enseignement des sciences infirmières et les questions de l'offre et de la demande.

- **Forum sur les ressources humaines en matière de santé de l'Ouest**

Le secrétariat a travaillé en collaboration avec des membres des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest afin d'établir des stratégies entourant les questions de ressources humaines en matière de santé dans l'Ouest canadien.

- **Groupe de travail fédéral-provincial sur les titres de compétence pour l'accès aux professions**

Le secrétariat a fait partie du comité de travail chargé d'examiner les demandes de modifications des titres de compétences pour l'accès aux professions dans le domaine paramédical. Un processus d'évaluation a été élaboré et mis en place pour la première fois par l'intermédiaire du comité de coordination qui a remplacé le groupe de travail sur les titres de compétence pour l'accès aux professions. Les propositions relatives aux soins infirmiers auxiliaires autorisés et à la physiothérapie ont été examinées dans le cadre de ce processus.

- **Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient (FIPCCP)**

Le secrétariat a participé en qualité de membre au FIPCCP.

- **Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)**

Le Conseil a collaboré avec l'ensemble des établissements postsecondaires publics et des parties intéressées du gouvernement pour préciser une méthode de suivi exact des données ERA au Manitoba. Un cadre statistique et comptable a été mis au point et on s'attend à sa mise en application par tous les établissements en 2009-2010.

- **Fonds pour la recherche et l'innovation du Manitoba (FRIM)**

Le secrétariat a siégé à un comité interministériel chargé d'étudier les propositions soumises au FRIM.

- **Groupe de travail chargé de la stratégie de développement du Nord**

Le secrétariat du Conseil a fait partie de ce groupe interministériel chargé de mettre en œuvre le volet éducation de la stratégie. Il a également fait partie du comité du ministère de la Santé.

- **Éducation des Autochtones au Manitoba**

Le secrétariat a participé avec de hauts fonctionnaires des deux ordres de gouvernement et des représentants d'organismes autochtones au développement et à l'amélioration des résultats d'apprentissage chez les Autochtones dans l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

- **Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement**

Le secrétariat du Conseil oriente les activités du Comité. Il soutient son travail et participe à l'élaboration des lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

- **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**

Le secrétariat a offert des services de coordination et de diffusion de renseignements entre Statistique Canada, les sept établissements d'enseignement postsecondaire, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux relativement à cette base de données. Ce projet, antérieurement connu sous le nom de Système amélioré d'information sur les étudiants, a été modifié par Statistique Canada en 2006-2007.

- **Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)**

Le secrétariat a fait partie des comités du CMEC suivants : le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, le Groupe de travail sur l'assurance de la qualité, le Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, le Groupe de travail sur le transfert des crédits, le comité de travail sur les enquêtes auprès des diplômés, le sous-comité sur la capacité financière et le Comité des sous-ministres adjoints à l'enseignement postsecondaire.

- **Accords de formation interprovinciaux**

Le secrétariat du Conseil a administré des accords de formation interprovinciaux en ce qui concerne la médecine vétérinaire avec l'Université de la Saskatchewan et les autres provinces de l'Ouest, l'optométrie avec l'Université de Waterloo et l'Ontario et la médecine nucléaire avec la Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) et l'Alberta.

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

- **Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde**

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre son soutien.

- **Santé et sécurité au travail**

Le secrétariat a fait partie du comité ministériel chargé de la santé et de la sécurité au travail.

- **Comité sur le renouvellement des ressources humaines de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation**

Le secrétariat a fait partie du comité directeur et du sous-comité de reconnaissance des employés.

- **Comité consultatif de l'enseignement technique et professionnel (CCETP)**

Le secrétariat fait partie du Comité directeur formé des représentants des gouvernements, des collèges, des affaires, de l'éducation et de la communauté qui donnent une orientation à l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel (ETP) du gouvernement, qui en est à son deuxième mandat. Elle porte principalement sur la recherche et la mise au point de façons d'offrir aux jeunes et aux adultes manitobains des cheminements de carrière efficaces répondant aux besoins actuels et futurs du marché.

- **Budgets sommaires**

De concert avec le ministère des Finances, les universités et les collèges, le secrétariat s'est préparé à la mise en œuvre graduelle des budgets sommaires, conformément aux exigences de déclaration formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Les budgets sommaires consolideront les activités des universités du Manitoba, de Winnipeg et de Brandon, du Collège universitaire de Saint-Boniface, du Collège universitaire du Nord, du Collège Red River et du Collège communautaire Assiniboine dans le périmètre comptable du gouvernement.

- **Directives liées à l'utilisation du terme « université » aux termes de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires***

En décembre 2006, l'Assemblée législative du Manitoba a déposé la *Loi sur l'attribution des grades universitaires* dont certaines dispositions attribuaient au ministre la responsabilité de l'approbation de l'utilisation du terme « université » dans l'appellation d'une entreprise ou dans une publicité. En 2007, conformément à la *Loi*, le ministre a délégué cette autorité au CEP. En janvier 2008, le CEP a approuvé une politique guidant le Secrétariat lorsqu'il analyse les demandes relatives à l'utilisation du terme « université » dans les cas susmentionnés. Le Secrétariat prépare cette analyse et présente les données recueillies au CEP pour lui faciliter la prise de décision.

En 2008-2009, le CEP a appliqué la politique dans deux cas :

1. Un établissement d'enseignement postsecondaire a informé le CEP qu'une entreprise, University First Class Painters, utilisait le terme « université » dans l'appellation de son entreprise et lui a demandé de se pencher sur la question. Le CEP a établi que l'appellation de l'entreprise était une marque déposée fédérale et qu'en tant que telle, elle était admissible à l'utilisation du nom de l'entreprise au Manitoba. Une lettre a été envoyée au siège social de la société en Nouvelle-Écosse à cette fin.

2. William and Catherine Booth College (Booth College) a demandé que le CEP lui permette d'utiliser le terme « université » dans sa publicité en tant que « collège universitaire chrétien ». La demande ne comprenait pas une demande de changement de nom du College pour inclure le terme « université », ce qui aurait en tout état de cause exigé une modification à *The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Act*. Le CEP a approuvé la demande. Pour en arriver à sa décision, le CEP a signalé le fait que le Booth College était établi depuis 26 ans au Manitoba. Fait plus déterminant, toutefois, le CEP trouvait que l'utilisation du terme « université » dans la publicité de ce Collège correspondait à l'intention de l'Assemblée législative du Manitoba lors de son adoption de la loi constitutive du Collège. Plus précisément, le CEP a noté que le paragraphe 1.1 de la *Loi* résumait les objectifs et la mission de l'établissement, à savoir que le Collège allait fournir un enseignement, une éducation et une formation de niveau universitaire. Le CEP a envoyé une lettre au Booth College pour l'aviser de sa décision et donner les raisons motivant l'approbation de la demande.

- **Directives liées à la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)***

En 2008-2009, ainsi que l'exige la législation, le CEP a approuvé une politique liée à la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) par laquelle il se conformerait à la procédure établie par la Commission de la fonction publique.

- **Affiliations à des organisations nationales**

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

2.3 Finances

Processus de prévisions budgétaires

2.3.1 Budgets de fonctionnement

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités et des collèges communautaires a débuté en juin 2007. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée des besoins de chacun des établissements, pour faire ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes financés par le Conseil et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre 2007; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chacun des établissements pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des professeurs et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, le Conseil s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps 2008. Le Conseil a alors décidé de la répartition définitive des fonds entre les différents établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

Dans le budget de 2008, le gouvernement a fourni une augmentation moyenne du financement de fonctionnement de l'ordre de 7 %, correspondant ainsi à l'engagement qu'il avait pris dans le budget de 2007 envers les établissements d'enseignement postsecondaire. Cet engagement pluriannuel en matière de financement vise à assurer à ces établissements la stabilité financière qui leur permettra de planifier et de budgétiser leurs besoins futurs.

2.3.2 Immobilisations importantes

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités relatives aux immobilisations importantes a également débuté en juin 2007. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins de subventions pour immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre la demande de prévisions.

Le Conseil est responsable de l'approbation des projets d'immobilisations et de la distribution de subventions pour immobilisations importantes aux universités seulement. Depuis 1998-1999, le Conseil emploie un processus pour le classement des demandes reçues. Il fait appel au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus cruciaux. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite fourni des avis dont le Conseil s'est servi pour allouer les fonds disponibles aux projets de financement d'immobilisations importantes des universités.

Il incombe au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba de financer les grands projets d'immobilisations des collèges communautaires et du Collège universitaire du Nord. Ce ministère a examiné les projets des collèges communautaires en même temps que les demandes d'autres ministères. Les décisions en matière de financement ont été transmises au Conseil, aux collèges communautaires et au CUN au moment de la présentation du budget au printemps.

2.3.3 Projets

L'examen des grands projets d'immobilisations a permis de cerner ceux qui nécessitent une attention immédiate et d'obtenir des fonds additionnels du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2008-2009, mentionnons :

Université de Brandon

- Plomberie sanitaire – Flora Cowan Hall
- Remplacement de la toiture

Collège universitaire de Saint-Boniface

- Rénovations des laboratoires scientifiques

Université du Manitoba

- Modernisation du système de prévention des incendies

- Modernisation du réseau d'égouts et de déversoirs d'orage
- Élimination des poussières d'amiante

Université de Winnipeg

- Modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation – Wesley Hall
- Amélioration du système de sonorisation d'urgence

2.4 Obligation de rendre compte

Le Conseil s'est chargé des projets de responsabilisation suivants en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire :

Projet de création d'indicateurs

Dans la foulée de la mise en place d'un cadre de responsabilisation dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, on procède actuellement à l'élaboration d'indicateurs en consultation avec les universités et les collèges publics. Ces indicateurs sont conçus pour fournir au Conseil de l'enseignement postsecondaire des renseignements généraux sur les progrès réalisés dans le système en ce qui concerne les cinq priorités établies pour l'enseignement postsecondaire et l'alphabétisation par la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

Le Conseil et les établissements d'enseignement postsecondaire ont poursuivi l'élaboration des indicateurs de réussite des étudiants, qui renseignent notamment sur les taux de rétention, de déperdition d'effectifs scolaires et d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités. Des travaux additionnels portant entre autres sur des indicateurs du niveau d'emploi des diplômés des collèges et sur des indicateurs d'inscriptions selon le statut socioéconomique sont en cours.

Établissement des coûts des programmes

S'inscrivant elle aussi dans le cadre du nouveau régime de responsabilisation prévu pour le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, une méthode commune d'établissement des coûts des programmes a été élaborée en collaboration avec les universités et les collèges de la province et la Direction de l'apprentissage du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès des universités et des collèges publics.

Recueil de statistiques

En 2008-2009, le Conseil a publié la sixième édition du Recueil de statistiques annuel sur cédérom. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur les inscriptions des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité, les taux de persévérance et autres aspects du système d'enseignement postsecondaire. Le Recueil de statistiques est publié au même moment que le Rapport annuel. Le Recueil de statistiques, le Rapport annuel et d'autres rapports sont disponibles en français et en anglais sur le site Web du Conseil, dont voici l'adresse : www.copse.mb.ca.

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil produit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers

vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation dans les six mois suivant la fin de son exercice financier.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques, des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds approuvés par le Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel définitif avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, la déperdition d'effectifs scolaires, le taux d'obtention de diplômes et le taux de placement des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable

Le personnel du Conseil a fait partie de l'équipe du développement durable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, dont la mission est de trouver des moyens de faire en sorte que les principes relatifs au développement durable soient connus et compris par les membres des deux ministères de l'Éducation, et intégrés aux pratiques courantes. Le personnel du Conseil a également collaboré avec le Groupe de travail sur l'éducation pour le développement durable du Manitoba (GTEDDM) qui rassemble les représentants des ministères de l'Éducation ainsi que des autres organisations gouvernementales, commerciales et communautaires afin de fixer les buts, les priorités et les objectifs pour les activités dans le domaine de l'éducation pour le développement durable (EDD) au Manitoba.

Enquête auprès des diplômés

En 2008-2009, le Conseil a travaillé avec PRA Inc., une firme de recherche par sondage, et avec les universités et les collèges à l'administration d'une enquête auprès des diplômés 2007 des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. L'enquête a permis de recueillir des données sur les modèles de transition allant des écoles secondaires aux établissements d'enseignement postsecondaire, sur la réussite des diplômés sur le marché du travail, la mobilité, le financement et les niveaux d'endettement, la satisfaction relativement aux programmes et aux établissements postsecondaires ainsi que sur les résultats d'éducation complémentaire obtenus de six mois à un an suivant l'obtention du diplôme. Les résultats de l'enquête ont été publiés en février 2009. Le rapport final est affiché en français et en anglais sur le site Web du Conseil.

Stratégie de recherche et de collecte de données

Le Conseil a travaillé avec la direction des politiques et de la planification du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation à l'élaboration d'une stratégie de recherche et de collecte de données applicable au secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'éducation des adultes au Manitoba. L'élaboration de cette stratégie se poursuivra au cours des prochaines années, et on élaborera notamment des plans liés à la formulation de dispositions législatives en appui à la stratégie de collecte de données.

Chapitre III

États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de la communication de l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est chargé de la surveillance du rendement de la direction en matière de communication de l'information financière. Les états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Manitoba, dont l'opinion est exprimée dans le présent rapport.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer de fournir une information fiable et exacte.

**« L'original signé par
Margaret McDonald »**

Margaret McDonald, CGA
Chef de la direction financière

**« L'original signé par
Sid Rogers »**

Sid Rogers
Secrétaire du Conseil

Le 9 juillet 2009
Winnipeg (Manitoba)

Rapport des vérificateurs

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Conseil de l'enseignement postsecondaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2009, ainsi que les états des recettes et des dépenses et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des renseignements probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**« L'original signé par
Bureau du vérificateur général »**

Le 9 juillet 2009
Winnipeg (Manitoba)

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Bilan

Au 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs à court terme :		
Encaisse	264 343	335 417
Comptes débiteurs – Province du Manitoba	1 265 915	746 108
	<u>1 530 258</u>	<u>1 081 525</u>
Comptes débiteurs à long terme – Province du Manitoba (note 4)	1 169 701	1 242 934
Actifs immobilisés (note 6)	<u>34 389</u>	<u>24 467</u>
Total des actifs	<u><u>2 734 348</u></u>	<u><u>2 348 926</u></u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	106 638	228 461
Subventions payables	1 165 000	614 908
	<u>1 271 638</u>	<u>843 369</u>
Passif à long terme :		
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (note 7)	118 375	106 539
Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés (note 8)	1 065 560	1 138 793
	<u>1 183 935</u>	<u>1 245 332</u>
Total des passifs	<u>2 455 573</u>	<u>2 088 701</u>
Actifs nets		
Investissement en actifs immobilisés	34 389	24 467
Actifs nets (sans restriction)	244 386	235 758
	<u>278 775</u>	<u>260 225</u>
	<u><u>2 734 348</u></u>	<u><u>2 348 926</u></u>

Obligations contractuelles (Note 9)

Approuvé au nom du Conseil

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Recettes :		
Subventions de la Province du Manitoba :		
Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation	507 480 744	495 575 064
Autres	1 541 900	395 907
Intérêts	16 375	26 608
Total des recettes	<u>509 039 019</u>	<u>495 997 579</u>
Dépenses :		
Subventions de fonctionnement	434 592 584	399 072 184
Programmes de soutien	1 473 765	1 216 769
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	31 277 827	29 218 397
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	1 110 800	1 839 700
Subventions, équipement et rénovations	7 986 600	17 313 100
Subventions pour immobilisations importantes	5 084 000	21 485 898
Subventions – programme ACCÈS	8 582 800	7 665 300
Subventions – remise sur les frais de scolarité	12 975 991	12 918 634
Accords de formation interprovinciaux	4 501 451	3 881 320
Dépenses administratives et autres dépenses (liste 1)	<u>1 434 651</u>	<u>1 392 545</u>
Total des dépenses	<u>509 020 469</u>	<u>496 003 847</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>18 550</u>	<u>(6 268)</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Investisse- ment en actifs immobilisés	Actifs nets (sans restriction)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	24 467	235 758	260 225	266 493
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	-	18 550	18 550	(6 268)
Virement interfonds :				
Acquisitions de biens immobilisés	20 035	(20 035)	-	-
Amortissement	(10 113)	10 113	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>34 389</u>	<u>244 386</u>	<u>278 775</u>	<u>260 225</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Encaisse provenant (utilisés pour) des activités d'exploitation :		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	18 550	(6 268)
Amortissement	10 113	10 371
	<u>28 663</u>	<u>4 103</u>
Variation nette des postes de fonds de roulement hors caisse :		
(Augmentation) des comptes débiteurs	(519 807)	(406 762)
(Diminution) Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	(121 823)	136 248
Augmentation (Diminution) des subventions payables	<u>550 092</u>	<u>(312 918)</u>
	(62 875)	(579 329)
Encaisse provenant (utilisés pour) des activités de financement :		
Diminution (Augmentation) des comptes débiteurs à long terme – Province du Manitoba	73 233	(68 242)
Augmentation (Diminution) de la provision pour les indemnités de cessation d'emploi	11 836	(1 404)
(Diminution) Augmentation de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés	<u>(73 233)</u>	<u>68 242</u>
	11 836	(1 404)
Encaisse utilisées pour les activités d'investissement :		
Actifs d'immobilisations	<u>(20 035)</u>	-
(Diminution) de l'encaisse pour l'exercice	(71 074)	(580 733)
Encaisse au début de l'exercice	<u>335 417</u>	<u>916 150</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>264 343</u></u>	<u><u>335 417</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

**Liste des dépenses administratives et des autres dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

	2009	2008
	\$	\$
Amortissement	10 113	10 371
Automobile et déplacements	56 161	58 605
Examen des immobilisations	66 204	-
Commission sur les frais de scolarité	62 900	-
Stratégie sur les données de communication	71 962	44 950
Exploitation et location d'ordinateurs	43 568	37 703
Cours et cotisations d'affiliation	12 076	7 742
Mobilier et équipement	3 981	4 258
Réunions du Conseil	4 273	5 174
Subventions diverses	4 700	33 861
Location du bureau	53 731	52 074
Poste et téléphone	14 594	16 448
Imprimerie et papeterie	21 049	24 152
Honoraires professionnels	33 371	62 128
Rémunération des membres du Conseil	41 132	41 112
Réparations et entretien	-	572
Salaires et avantages sociaux des employés	851 155	969 988
Abonnements et livres	1 498	1 680
Dépenses accessoires	82 183	21 727
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses administratives et des autres dépenses	1 434 651	1 392 545
	<hr/>	<hr/>

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. L'ensemble de l'actif et du passif de la Commission des subventions aux universités a été transféré au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout un financement aux universités et aux collèges communautaires à partir des fonds qu'il reçoit de la province du Manitoba. Ce financement est destiné aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Le 11 avril 2006, le Conseil du Trésor a autorisé la réorganisation du secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire. La réorganisation a notamment fait en sorte que le secrétariat du Conseil soit chargé de l'Initiative d'expansion des collèges.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus en utilisant les conventions comptables émises pour les organismes sans but lucratif.

B. Paiements de subvention

Les subventions de fonctionnement, pour les programmes de soutien, pour l'Initiative d'expansion des collèges, la remise sur les frais de scolarité, le programme ACCÈS et les initiatives stratégiques représentent des paiements versés aux universités et aux collèges communautaires manitobains pour leurs activités annuelles. Ces subventions sont financées en fonction de paiements à date fixe pour répondre aux besoins de fonctionnement des universités et collèges communautaires. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisation importantes relatives à des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse des subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixées.

Les subventions pour l'équipement et les travaux de rénovation sont accordées aux universités et aux collèges communautaires manitobains en fonction des besoins de trésorerie de ces institutions.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la province du Manitoba.

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances est fondé sur la meilleure estimation du Conseil. Le passif ayant trait aux indemnités de cessation d'emploi est fondé sur les évaluations actuarielles utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les gains ou les pertes actuariels sont comptabilisés l'année où ils sont réalisés ou subis.

E. Quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* du Manitoba. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur une évaluation actuarielle utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les gains ou les pertes actuariels sont comptabilisés l'année où ils sont réalisés ou subis.

F. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits comme des coûts. L'amortissement est calculé selon une modalité linéaire en fonction de la durée de vie estimative utile des actifs et conformément aux directives de la province du Manitoba ci-dessous :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	4 ans
Machinerie et équipement	10 ans
Matériel informatique	4 ans

G. Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

H. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers doivent être initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation subséquente est établie selon le classement initial de chaque actif et passif. Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : a) détenus à des fins de transaction; b) prêts et créances c) détenus jusqu'à leur échéance; d) disponibles à la vente; ou e) autres passifs financiers. Les actifs et les passifs financiers qui sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

des gains et des pertes dans le revenu net (perte). Les instruments financiers qui sont classés dans les catégories suivantes : détenus jusqu'à leur échéance; prêts et créances; et autres passifs financiers, sont évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers qui sont classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation directement dans les actifs nets des gains et des pertes non réalisés.

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes débiteurs à long terme, les comptes créditeurs, les charges à payer et les subventions payables. Le Conseil a désigné l'encaisse comme un instrument financier détenue à des fins de transaction, les comptes débiteurs et les comptes débiteurs à long terme comme des prêts et des créances, les comptes à payer, les charges à payer et les subventions à payer comme autres passifs.

I. Changements futurs aux conventions comptables

Informations à fournir et présentation des instruments financiers

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié deux nouvelles normes, le chapitre 3862 : *Instruments financiers – Informations à fournir* et le chapitre 3863 : *Instruments financiers – Présentation*, qui visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'être mieux en mesure d'évaluer l'importance des instruments financiers pour une entité, l'exposition de l'entité aux risques qui en découlent ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

Les nouvelles normes, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2008, exigeront la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers. Toutefois, l'ICCA a par la suite modifié ces chapitres pour supprimer le besoin pour les entités sans but lucratif et pour les entreprises à tarifs réglementés de les adopter. Les entités peuvent mettre en application le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA : *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* au lieu des chapitres 3862 et 3863. Une entité qui agit ainsi doit le déclarer.

Organismes sans but lucratif (OSBL)

L'ICCA a apporté un certain nombre de modifications aux normes applicables aux OSBL et a émis la nouvelle norme 4470 : *Ventilation des charges des organismes sans but lucratif*.

Les modifications apportées à la norme 4400 du Manuel de l'ICCA : *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif* touchent les éléments suivants :

- L'élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et, dans les cas où l'OSBL choisit d'en traiter, ce pourra être dans une catégorie d'actifs nets affectés d'origine interne;
- L'obligation de comptabiliser et de présenter les produits et les charges sur la base des montants bruts lorsque l'OSBL agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- L'inclusion des OSBL dans le champ d'application du chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*;
- L'inclusion des OSBL qui préparent des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) dans le champ d'application du chapitre 1751, *États financiers intermédiaires*.

Le chapitre 4430 du Manuel de l'ICCA : *Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif* a été modifié dans le but d'offrir une orientation supplémentaire à l'égard de l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, pour les petites entités.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Le chapitre 4460 du Manuel de l'ICCA : *Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif* a été modifiée pour que la formulation du chapitre 4460 soit compatible avec celle du chapitre 3840 – *Opérations entre apparentés*.

La nouvelle norme 4470 du Manuel de l'ICCA : *Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – Informations à fournir* établit des normes sur les informations à fournir par l'OSBL qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre sont les suivantes :

- obliger une entité qui ventile ses frais de campagne de financement et ses frais généraux entre d'autres fonctions à divulguer les politiques adoptées pour la ventilation des charges entre les fonctions, la nature des charges faisant l'objet de la ventilation et la base sur laquelle repose cette ventilation;
- obliger une entité à divulguer les montants ventilés de ses frais de campagne de financement et de ses frais généraux, les montants ventilés et les fonctions entre lesquelles ils ont été répartis.

Les nouvelles exigences sont en vigueur à compter du 1^{er} avril 2009 et n'exigeront que la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers.

3. Changement dans les conventions comptables

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535 : *Informations à fournir concernant le capital*, établit les normes de communication des informations relatives au capital de l'entité afin de permettre l'évaluation des objectifs, des politiques et des procédures de gestion de son capital. Ces normes exigent de l'entité la divulgation des objectifs, des politiques et des procédures de gestion de son capital ainsi qu'un résumé des données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital. Elle doit faire savoir si elle est soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital et dans le cas contraire, indiquer les conséquences découlant de cette non-conformité. L'adoption de cette nouvelle norme a nécessité l'ajout d'une information à fournir (Note 11).

Informations à fournir et présentation des instruments financiers

Le Conseil continue d'appliquer le chapitre 3861 : *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* au lieu des chapitres 3862 et 3863.

4. Comptes débiteurs à long terme – Province du Manitoba

Les comptes débiteurs à long terme de la Province du Manitoba représente les valeurs recouvrables suivantes.

Indemnités de cessation d'emploi	\$ 104 141	\$ 104 141
Retraite	<u>1 065 560</u>	<u>1 138 793</u>
	<u>1 169 701</u>	<u>1 242 934</u>

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Le calcul de la somme inscrite à titre de comptes débiteurs de la Province aux fins des indemnités de cessation d'emploi a été fondé initialement sur la valeur estimée du passif établi par calcul actuariel pour les indemnités de cessation d'emploi en date du 31 mars 1998. Depuis le 31 mars 1998, la Province fournit un financement annuel au moyen de subventions pour les dépenses liées à la cessation d'emploi. Ainsi, le changement qui survient chaque année en ce qui concerne le passif découlant de la paie liée à la cessation d'emploi est entièrement financé. La part d'intérêts liée à la créance est reflétée dans les fonds affectés aux dépenses liées à la cessation d'emploi. La créance pour les indemnités de cessation d'emploi sera payée par la Province lorsqu'il sera établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler le passif lié aux indemnités de cessation d'emploi.

La Province a accepté la responsabilité du financement du passif du Conseil en matière de prestations de retraite et des dépenses connexes, qui comprend une part d'intérêts. Le Conseil a donc inscrit une créance de la Province égale à la valeur estimée de son passif établi par calcul actuariel pour les prestations de retraite, soit 1 065 560 \$ (2008 - 1 138 793 \$) et a inscrit des recettes (dépenses) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 équivalentes à ses dépenses (recouvrement) de (16 474 \$) (2008 - 123 388 \$) pour les prestations de retraite. La Province effectuera des paiements sur la créance lorsqu'il est établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler les obligations en matière de prestations de retraite.

5. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leurs échéances à court terme. La juste valeur des comptes débiteurs à long terme se rapprochent de leurs valeurs comptables, étant donné que la croissance annuelle des intérêts est financée.

Gestion des risques

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Conseil est très peu exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la nature à court terme de l'encaisse et de ses comptes débiteurs. La plus grande partie du solde des comptes débiteurs à long terme n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt parce qu'elle provient de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés.

Le Conseil n'est pas exposé au risque de change puisqu'il n'a aucun instrument financier libellé en devises.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque auquel le Conseil est éventuellement exposé dans le cas où une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable à l'encaisse, à ses comptes débiteurs et à ses comptes débiteurs à long terme. Le risque de crédit inhérent à l'encaisse est faible étant donné que la contrepartie est une institution de grande qualité en matière de crédit. Le risque de crédit inhérent aux comptes débiteurs et aux comptes débiteurs à long terme est considéré comme faible étant donné que la contrepartie est la province du Manitoba.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Le montant reporté des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui était au 31 mars :

	Montant reporté	
	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction :		
Encaisse	264 343	335 417
Prêts et créances :		
Comptes débiteurs	1 265 915	746 108
Comptes débiteurs à long terme – Province du Manitoba	1 169 701	1 242 934
	<u>2 699 959</u>	<u>2 324 459</u>

6. Actifs immobilisés

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	60 157	56 287	3 870
Améliorations locatives	42 760	17 539	25 221
Logiciels	5 590	3 494	2 096
Matériel de bureau	10 685	10 057	628
Matériel informatique	<u>25 422</u>	<u>22 848</u>	<u>2 574</u>
	<u>144 614</u>	<u>110 225</u>	<u>34 389</u>
	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	59 089	53 653	5 436
Améliorations locatives	25 019	14 150	10 869
Logiciels	5 590	2 096	3 494
Matériel de bureau	10 685	9 437	1 248
Matériel informatique	<u>24 196</u>	<u>20 776</u>	<u>3 420</u>
	<u>124 579</u>	<u>100 112</u>	<u>24 467</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

7. Indemnités de cessation d'emploi

Provision pour les indemnités de cessation d'emploi

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	106 539	107 943
Prestations accumulées	4 378	4 709
Intérêt couru sur les obligations en matière de cessation d'emploi	7 458	7 568
Prestations versées	<u>-</u>	<u>(13 681)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>118 375</u>	<u>106 539</u>

Dépenses indemnités de cessation d'emploi

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Coûts des services actuels	4 378	4 709
Coûts des intérêts	<u>7 458</u>	<u>7 568</u>
Total	<u>11 836</u>	<u>12 277</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2005 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2008 - 7 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2008 - 2,5 %) et une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2008 - 3,25 %). Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2009 selon une formule fournie par l'actuaire.

8. Prestations de retraite

Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 138 793	1 070 551
Actuariel (gain)	(128 733)	-
Prestations accumulées	41 069	47 552
Intérêt couru sur les obligations en matière de prestations de retraite	71 190	75 836
Prestations versées	<u>(56 759)</u>	<u>(55 146)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 065 560</u>	<u>1 138 793</u>

Dépenses nettes – prestations de retraite (recouvrement)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Coûts du service actuel, nets des cotisations des employés	41 069	47 552
Coûts des intérêts	71 190	75 836
Amortissement du gain actuariel	<u>(128 733)</u>	<u>-</u>
Dépenses nettes – prestations de retraite (recouvrement)	<u>(16 474)</u>	<u>123 388</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Une évaluation actuarielle des obligations en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2007 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2008 - 7 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2008 - 2,5 %), une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2008 - 3,25 %) et une indexation à la retraite des deux tiers du taux d'inflation. Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2009 selon une formule fournie par l'actuaire.

9. Obligations contractuelles

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé un financement supplémentaire pour les exercices allant de 2009-2010 à 2012-2013 pour les nouveaux programmes suivants :

	\$
Enveloppe destinée à la réorganisation du système	300 000
Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	<u>1 322 800</u>
Total	<u>1 622 800</u>

10. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire est lié par propriété commune à tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne créés par la province du Manitoba. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

11. Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Conseil est composé des actifs nets, dont les actifs nets (sans restriction) et les investissements en actifs immobilisés. Le Conseil gère son capital au moyen d'un budget de fonctionnement approuvé. Le Conseil a réussi à atteindre un budget équilibré en limitant les dépenses à l'intérieur des montants financés. Le Conseil n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

L'État de l'évolution de l'actif net du Conseil expose les soldes des actifs nets (sans restriction) et des investissements en actifs immobilisés au début et à la fin de l'année.

12. Dépendance économique

Le Conseil dépend économiquement du financement qu'il reçoit de la province du Manitoba.

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	254 980 400	234 486 900
Université de Winnipeg	43 384 000	37 300 634
Université de Brandon	27 808 200	25 728 300
Collège universitaire du Nord	18 718 300	17 361 600
Collège universitaire de Saint-Boniface	8 994 000	8 300 800
Canadian Mennonite University	3 398 200	3 180 300
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William and Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
	<u>359 123 800</u>	<u>328 199 234</u>
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	271 984	287 568
Université de Winnipeg	40 100	643 975
Université de Brandon	216 600	216 600
	<u>528 684</u>	<u>1 148 143</u>
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 230 300	1 134 100
Handicapés visuels	123 465	82 669
Churchill Northern Studies Centre	120 000	-
	<u>1 473 765</u>	<u>1 216 769</u>
Total des subventions de fonctionnement – Universités		
Université du Manitoba	255 252 384	234 774 468
Université de Winnipeg	43 424 100	37 944 609
Université de Brandon	28 024 800	25 944 900
Collège universitaire du Nord	18 718 300	17 361 600
Collège universitaire de Saint-Boniface	8 994 000	8 300 800
Canadian Mennonite University	3 398 200	3 180 300
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William and Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	1 473 765	1 216 769
	<u>361 126 249</u>	<u>330 564 146</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
2. Fonds d'immobilisations		
a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	3 020 000	6 920 000
Université de Winnipeg	550 000	2 730 000
Université de Brandon	330 000	910 000
Collège universitaire du Nord	428 800	1 968 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>100 000</u>	<u>150 000</u>
	4 428 800	12 678 800
b) Grands projets d'immobilisations		
Université du Manitoba	1 919 200	1 652 300
Université de Winnipeg	1 015 000	7 110 900
Université de Brandon	940 800	987 698
Collège universitaire du Nord	-	-
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>1 209 000</u>	<u>35 000</u>
	5 084 000	9 785 898
Total des subventions en capital		
Université du Manitoba	4 939 200	8 572 300
Université de Winnipeg	1 565 000	9 840 900
Université de Brandon	1 270 800	1 897 698
Collège universitaire du Nord	428 800	1 968 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>1 309 000</u>	<u>185 000</u>
	9 512 800	22 464 698
3. Initiatives stratégiques – universités		
Université du Manitoba	378 200	451 600
Université de Winnipeg	137 600	392 200
Université de Brandon	33 500	441 300
Collège universitaire du Nord	145 000	200 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>146 700</u>	<u>97 000</u>
	841 000	1 582 100
4. Subventions – programme ACCÈS		
Université du Manitoba	3 540 900	3 005 200
Université de Winnipeg	1 310 300	1 171 600
Université de Brandon	1 880 100	1 758 300
Collège universitaire du Nord	<u>944 600</u>	<u>882 700</u>
	7 675 900	6 817 800
5. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Université du Manitoba	7 944 733	7 917 403
Université de Winnipeg	2 197 791	2 183 554
Université de Brandon	852 406	895 998
Collège universitaire du Nord	141 428	124 384
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>200 427</u>	<u>216 199</u>
	<u>11 336 785</u>	<u>11 337 538</u>
Total des subventions aux universités	<u><u>390 492 734</u></u>	<u><u>372 766 282</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Subventions aux collèges communautaires		
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	16 821 200	15 393 200
Red River College	55 505 000	51 842 007
École technique et professionnelle	2 048 900	1 924 600
Winnipeg Technical College	<u>565 000</u>	<u>565 000</u>
	74 940 100	69 724 807
2. Fonds d'immobilisations		
a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	839 200	1 735 700
Red River College	<u>2 718 600</u>	<u>2 898 600</u>
	3 557 800	4 634 300
b) Grands projets d'immobilisations		
Red River College	-	<u>11 700 000</u>
	-	11 700 000
Total des subventions en capital		
Assiniboine Community College	839 200	1 735 700
Red River College	<u>2 718 600</u>	<u>14 598 600</u>
	3 557 800	16 334 300
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	4 832 690	4 618 579
Collège universitaire du Nord	3 654 500	3 495 500
Red River College	21 468 092	20 156 571
École technique et professionnelle	1 054 700	804 500
Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel	<u>267 845</u>	<u>143 247</u>
	31 277 827	29 218 397
4. Initiatives stratégiques – collèges		
Assiniboine Community College	184 800	90 600
Red River College	<u>85 000</u>	<u>167 000</u>
	269 800	257 600
5. Subventions – programme ACCÈS		
Red River College	<u>906 900</u>	<u>847 500</u>
	906 900	847 500
6. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Assiniboine Community College	273 943	249 325
Red River College	1 318 845	1 291 249
École technique et professionnelle	<u>46 418</u>	<u>40 522</u>
	1 639 206	1 581 096
Total des subventions aux collèges	<u>112 591 633</u>	<u>117 963 700</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Subventions du programme ACCÈS		
Université du Manitoba		
Programme ACCÈS à l'éducation de l'Université du Manitoba		
- Nord et Sud	\$ 298 700	\$ 279 100
Programme spécial d'études pré médicales	469 200	438 500
Programme de formation professionnelle en soins de santé	124 400	116 200
Baccalauréat en travail social pour le Nord	900 200	841 200
Winnipeg Education Centre – Social Work Program	1 050 400	930 600
Programme ACCÈS aux études de génie	427 800	399 600
Soins infirmiers	269 800	-
Fonds d'emprunt d'urgence	400	-
	<u>3 540 900</u>	<u>3 005 200</u>
Université de Winnipeg		
Services intégrés de soutien aux étudiants	187 100	174 900
Winnipeg Education Centre	644 400	549 200
Programme de formation des enseignants autochtones	478 800	447 500
Fonds d'emprunt d'urgence	-	-
	<u>1 310 300</u>	<u>1 171 600</u>
Université de Brandon		
Programme de formation en éducation – résidents du Nord	1 880 100	1 756 800
Fonds d'emprunt d'urgence ACCÈS	-	1 500
	<u>1 880 100</u>	<u>1 758 300</u>
Collège universitaire du Nord		
Programme ACCÈS -- The Pas	350 700	327 700
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	593 900	555 000
	<u>944 600</u>	<u>882 700</u>
Total des subventions aux universités – programme ACCÈS	<u>7 675 900</u>	<u>6 817 800</u>
Red River College		
Programme ACCÈS au collège communautaire		
- Nord et Sud	406 100	379 500
Programme de sciences infirmières pour le Sud	500 800	468 000
	<u>906 900</u>	<u>847 500</u>
Total des subventions du programme ACCÈS	<u><u>8 582 800</u></u>	<u><u>7 665 300</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non vérifiés) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Université de la Saskatchewan Médecine vétérinaire	4 321 566	3 814 341
Université de Waterloo Optométrie	88 878	66 979
Southern Alberta Institute of Technology Médecine nucléaire	<u>91 007</u>	<u>-</u>
Total – Accords de formation interprovinciaux	<u><u>4 501 451</u></u>	<u><u>3 881 320</u></u>

Chapitre V

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2008 à mars 2009 :

James Allum, Ph. D. (président)	Winnipeg
Maureen Brown (vice-présidente)	The Pas
Howard Almdal, M. A.	Winnipeg
Carolyn Frost, LL. B.	Winnipeg
Pandelis Halamandaris, Ph. D.	Brandon
Darlene Hendler, M. Serv. Soc.	Winnipeg
Tayeb Meridji, M. Sc.	Winnipeg
Carol Phillips	Winnipeg
Felix Walker	Nelson House
Trish Ward, M. Éd.	Winnipeg
Ross Wedlake, B. Éd.	Winnipeg

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Sid Rogers	Secrétaire du Conseil
Ray Karasevich, MPA	Responsable des relations auprès des établissements
Rick Rennie, Ph. D.	Directeur, initiatives stratégiques (depuis novembre 2008)
Dan Smith, Ph. D.	Responsable, à l'Élaboration et Analyse des politiques
Margaret McDonald, CGA	Chef de la direction financière
Kim Browning, M. Sc., M. Éd.	Analyste des politiques
Kitty Leong	Statisticienne
Charissa McIntosh, M. A.	Analyste des programmes (depuis juin 2008)
Carlos Matias, B. Comm. (spécialisé)	Analyste des programmes
Josh Watt, MPA, M. Éd. (candidate)	Analyste des programmes
Christine Laroche	Commis-comptable
Patricia Ferris	Secrétaire administrative
Monique Racine	Adjointe administrative (jusqu'en avril 2008)
Pauline Gagnon	Adjointe administrative (de juillet à décembre 2008)

Annexe A

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) est en vigueur depuis avril 2007. Elle indique clairement aux employés la façon de divulguer des sujets de préoccupation relativement à des questions importantes et graves (actes répréhensibles) dans l'administration publique du Manitoba et elle renforce les mesures de protection contre les représailles. La Loi s'appuie sur la protection déjà mise en place en vertu d'autres lois ainsi que sur les droits à la convention collective, les politiques, les pratiques et les méthodes utilisés dans l'administration publique du Manitoba.

Aux termes de la Loi, on entend par acte répréhensible une infraction à la législation fédérale ou provinciale; une action ou une omission qui met en danger la sécurité ou la santé des personnes ou l'environnement; les cas graves de mauvaise gestion; ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La Loi n'a pas pour but de traiter les questions opérationnelles ou administratives courantes.

Conformément à la Loi, une divulgation est considérée comme telle si elle est faite de bonne foi par un employé qui aurait des motifs raisonnables de croire qu'il possède des renseignements pouvant démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, que la situation constitue ou non un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer si une mesure doit être prise aux termes de la Loi et elles doivent être incluses dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la Loi.

Vous trouverez ci-dessus un résumé des divulgations reçues par le Conseil d'enseignement postsecondaire pour l'exercice 2008-2009 :

Renseignements exigés (selon l'article 18 de la Loi)	Exercice 2008-2009
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18 (2)a).</i>	Néant
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. <i>Alinéa 18(2)b).</i>	Néant
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 19(2)c).</i>	Néant

Annexe B

Bilan sur le rendement – Conseil de l'enseignement postsecondaire

La section ci-dessous fournit de l'information sur certaines mesures clés de performance relativement aux activités du ministère pendant l'année 2008-2009. L'ensemble des ministères du gouvernement du Manitoba font état de mesures de performance dans leurs rapports annuels pour ajouter aux données sur les résultats financiers et mettre à la disposition des Manitobains et Manitobaines des renseignements valables et utiles sur les activités du gouvernement et leurs retombées pour la province et sa population.

Pour de plus amples informations quant aux rapports sur la performance et au gouvernement du Manitoba, veuillez consulter le site : www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html

Nous apprécions beaucoup vos commentaires sur les mesures de performance. N'hésitez pas à nous transmettre vos observations ou questions à l'adresse : mbperformance@gov.mb.ca

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
1. L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire par la mesure des inscriptions aux universités et aux collèges du Manitoba	Le nombre d'inscriptions aux universités et aux collèges est un indicateur clé de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire. L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail, car elle assure de	Les données des années précédentes sur les inscriptions aux universités et aux collèges Inscriptions aux universités 1999-2000¹ Temps plein 22 410 Temps partiel 8 255 Total 30 665	Les inscriptions aux universités en 2008-2009 et aux collèges en 2007-2008 au Manitoba Inscriptions aux universités 2008-2009¹ Temps plein 29 920 Temps partiel 9 785 Total 39 705	Augmentation Total des inscriptions aux universités – De 1999-2000 à 2008-2009, les inscriptions à l'université à temps plein et à temps partiel d'étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 29,5 % au Manitoba. Inscriptions aux universités (premier,	De 1999-2000 à 2007-2008, les inscriptions d'étudiants autochtones dans les collèges ont augmenté de 50,1 %. Environ 3 408 nouveaux étudiants étaient inscrits aux programmes ACCÈS du Manitoba de 1999-2000 à 2008-2009, soit, en moyenne, 341 nouveaux étudiants par année. Pour de plus amples renseignements sur les inscriptions et les autres indicateurs de rendement, n'hésitez pas à communiquer avec le Conseil

¹ Étudiants des premier, deuxième et troisième cycles en sessions régulières uniquement (de septembre à avril).

² Comprend les programmes ordinaires et l'apprentissage. Ne comprend pas l'éducation permanente, l'enseignement à distance et les accords de formation.

³ Le nombre d'inscriptions aux collèges en 2008-2009 n'est pas encore disponible en raison de l'arrivée de nouveaux élèves tout au long de l'année scolaire (de juillet à juin).

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)												
	meilleures possibilités de carrière, et l'amélioration des conditions de santé et du bien-être.	<p>Inscriptions aux collèges en 1999-2000²</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>10 452</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>597</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11 049</td> </tr> </table>	Temps plein	10 452	Temps partiel	<u>597</u>	Total	11 049	<p>Inscriptions aux collèges en 2007-2008³</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>13 709</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>1 972</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15 681</td> </tr> </table>	Temps plein	13 709	Temps partiel	<u>1 972</u>	Total	15 681	<p>deuxième et troisième cycles) – De 1999-2000 à 2008-2009, les universités du Manitoba ont enregistré une augmentation de 30,0 % des inscriptions au premier cycle, et une augmentation de 24,8 % des inscriptions aux deuxième et troisième cycles.</p> <p>Inscriptions aux collèges – De 1999-2000 à 2007-2008, les collèges du Manitoba ont enregistré une augmentation de 41,9 % des inscriptions aux programmes de jour ordinaires et aux programmes d'apprentissage.</p>	<p>de l'enseignement postsecondaire ou à consulter le Recueil de statistiques sur notre site à http://www.copse.mb.ca/fr/publications/index.html</p> <p>Le 2 avril 2009, le Rapport de la Commission Levin sur les frais de scolarité et l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire au Manitoba a été publié. (Pour plus de renseignements, voir Indicateur 2).</p>
Temps plein	10 452																
Temps partiel	<u>597</u>																
Total	11 049																
Temps plein	13 709																
Temps partiel	<u>1 972</u>																
Total	15 681																
2. Le caractère abordable de l'enseignement postsecondaire par l'examen du coût des études postsecondaires pour les étudiants	Le coût des études postsecondaires pour les étudiants est un indicateur clé du caractère abordable de l'enseignement postsecondaire.	<p>Les frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 1999-2000.</p> <p>La moyenne pondérée des frais de scolarité pour des études</p>	<p>Les frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 2008-2009.</p> <p>La moyenne pondérée des frais de scolarité pour des études</p>	<p>Stable</p> <p>En 2000-2001, le gouvernement a réduit les frais de scolarité exigés par les établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'ordre de 10 % et les a maintenus depuis à ce même niveau.</p>	<p>Les frais de scolarité des universités sont au troisième rang parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve. (Source : Statistique Canada). Les frais de scolarité des collèges du Manitoba sont les plus bas au Canada, à l'exclusion de ceux du Québec, qui ne perçoit pas de frais de scolarité au cégep.</p> <p>En avril 2008, le gouvernement a</p>												

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
		<p>universitaires en 1999-2000 en arts et en sciences était de 3 192 \$.</p> <p>La moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial en 1999-2000 était de 1 435 \$.</p>	<p>universitaires en 2008-2009 en arts et en sciences était de 2 932 \$.</p> <p>La moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial en 2008-2009 était de 1 292 \$.</p>		<p>annoncé qu'il maintiendrait la politique sur les frais de scolarité pendant l'exercice financier 2008-2009 mais qu'il autoriserait une augmentation progressive des frais de scolarité à partir de 2009-2010.</p> <p>Le 22 avril 2009, à la suite de la diffusion du Rapport de la Commission Levin, le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait une augmentation de 4,5 % des frais de scolarité des universités, comprenant une augmentation des frais accessoires et une augmentation de 100 \$ des frais de scolarité des collèges pour l'année scolaire 2009-2010. Il s'agit de la première augmentation des frais de scolarité depuis la réduction de 10 % des frais de scolarité et le gel qui avait été instauré en 1999-2000 dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à accroître la participation dans l'enseignement postsecondaire.</p> <p>Le gel des frais de scolarité n'étant plus appliqué pour l'année scolaire 2009-2010, les subventions de remise sur les frais de scolarité ont été transférées aux subventions de fonctionnement de base des universités et des collèges afin de refléter le changement de la politique des frais de scolarité.</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
					<p>En 2007-2008, 35,2 millions de dollars d'aide non remboursable ont été mis à la disposition des étudiants.</p> <p>Lancé en 2000-2001, le Programme de bourses du Manitoba, qui disposait alors d'un budget de 5,9 millions de dollars, a très bien réussi à maintenir l'endettement étudiant à un niveau gérable. En 2008-2009, le gouvernement a annoncé qu'il verserait 8 millions de plus au programme au cours des trois prochaines années, à partir de 2009-2010, doublant ainsi son aide, qui totalisera 16 millions de dollars.</p> <p>Le Programme de bourses du Manitoba est géré conjointement avec celui des Bourses d'études canadiennes du millénaire. Grâce à ces bourses, le Manitoba se situe au deuxième rang des provinces canadiennes où l'endettement étudiant est le plus faible. Seul le Québec a un endettement étudiant plus faible. (On peut trouver plus de renseignements sur les prêts et bourses dans le rapport annuel 2008-2009 – Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, et dans le rapport annuel 2007-2008 sur l'aide aux étudiants du Manitoba).</p> <p>À l'automne 2006, le gouvernement a</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)																																				
					<p>annoncé un remboursement de l'impôt sur le revenu équivalant à 60 % des frais de scolarité pour les personnes qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu après janvier 2007. Les diplômés qui vivent et qui travaillent au Manitoba peuvent réclamer leur remboursement sur un minimum de six ans ou sur un maximum de vingt-cinq ans, jusqu'à concurrence de 25 000 \$.</p> <p>http://www.gov.mb.ca/tuitionrebate/index.fr.html</p>																																				
<p>3. La réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire par l'examen des grades, diplômes et certificats décernés par les établissements</p>	<p>Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et les universités.</p> <p>Les recherches montrent que l'enseignement postsecondaire est déterminant par rapport à la participation et à la réussite dans l'économie du savoir.</p>	<p>Les grades, les diplômes et les certificats décernés par les universités et les collèges du Manitoba en 1999</p> <p>Diplômés des universités en 1999</p> <table border="0"> <tr><td>Baccalauréat</td><td>4 460</td></tr> <tr><td>Maîtrise</td><td>578</td></tr> <tr><td>Doctorat</td><td>67</td></tr> <tr><td>Médecine et dentisterie</td><td>121</td></tr> <tr><td>Certificats/diplômes</td><td><u>215</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>5 441</td></tr> </table> <p>Diplômés des collèges en 1999</p> <table border="0"> <tr><td>Diplômes</td><td>1 279</td></tr> <tr><td>Certificats</td><td><u>1 578</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>2 857</td></tr> </table>	Baccalauréat	4 460	Maîtrise	578	Doctorat	67	Médecine et dentisterie	121	Certificats/diplômes	<u>215</u>	Total	5 441	Diplômes	1 279	Certificats	<u>1 578</u>	Total	2 857	<p>Les grades, les diplômes et les certificats délivrés par les universités et les collèges du Manitoba en 2008</p> <p>Diplômés des universités en 2008 (préliminaire)</p> <table border="0"> <tr><td>Baccalauréat</td><td>6 100</td></tr> <tr><td>Maîtrise</td><td>752</td></tr> <tr><td>Doctorat</td><td>107</td></tr> <tr><td>Médecine et dentisterie</td><td>147</td></tr> <tr><td>Certificats/diplômes</td><td><u>311</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>7 417</td></tr> </table> <p>Diplômés des collèges en 2008</p> <table border="0"> <tr><td>Diplômes</td><td>1 732</td></tr> <tr><td>Certificats</td><td><u>2 367</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>4 099</td></tr> </table>	Baccalauréat	6 100	Maîtrise	752	Doctorat	107	Médecine et dentisterie	147	Certificats/diplômes	<u>311</u>	Total	7 417	Diplômes	1 732	Certificats	<u>2 367</u>	Total	4 099	<p>Augmentation</p> <p>De 1999 à 2008, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 36,3 %</p> <p>De 1999 à 2008, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) a augmenté de 43,5 %</p>	<p>En 2008, 80 % des diplômés des programmes ACCÈS du Manitoba avaient trouvé du travail ou poursuivaient leurs études. En outre, 53 % des diplômés ayant trouvé un emploi travaillaient dans un domaine lié à leur domaine d'études.</p> <p>Sur le plan national, les taux d'emploi des diplômés des programmes ACCÈS demeurent impressionnants. Par exemple, au Canada, sur 150 ingénieurs autochtones, environ un tiers sont des diplômés du programme ACCÈS aux études de génie de l'Université du Manitoba.</p>
Baccalauréat	4 460																																								
Maîtrise	578																																								
Doctorat	67																																								
Médecine et dentisterie	121																																								
Certificats/diplômes	<u>215</u>																																								
Total	5 441																																								
Diplômes	1 279																																								
Certificats	<u>1 578</u>																																								
Total	2 857																																								
Baccalauréat	6 100																																								
Maîtrise	752																																								
Doctorat	107																																								
Médecine et dentisterie	147																																								
Certificats/diplômes	<u>311</u>																																								
Total	7 417																																								
Diplômes	1 732																																								
Certificats	<u>2 367</u>																																								
Total	4 099																																								

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
		Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année du calendrier où le diplôme a été obtenu			
<p>4. La capacité des établissements d'enseignement postsecondaire d'après l'examen des subventions qui leur ont été accordées par la province</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de fonctionnement • Subventions en capital 	<p>Il est important d'évaluer le niveau d'investissement dans les universités et collèges.</p> <p>Les subventions de fonctionnement et les subventions en capital accordées aux universités et collèges au cours d'un exercice visent à leur permettre de fonctionner sans déficit durant l'exercice visé.</p>	<p>Subventions de fonctionnement et les subventions en capital accordées aux universités et collèges en 1999-2000.</p> <p>Les subventions de fonctionnement des universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevaient à 215 millions de dollars</p> <p>Les collèges publics du</p>	<p>Subventions de fonctionnement et les subventions en capital accordées aux universités et collèges 2008-2009.</p> <p>Les subventions de fonctionnement versées aux universités [à l'exception du Collège universitaire du Nord (CUN)] en 2008-2009 étaient de 337,3 millions de dollars</p> <p>Les subventions de</p>	<p>Augmentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de fonctionnement <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du CUN) ont augmenté de 110,2 millions de dollars, soit une hausse de 51,3 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000 (en excluant les paiements de transferts). Après la prise en compte des économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'accroissement des ressources pour les universités atteint 58,4 %.</p> <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement accordées aux collèges du Manitoba (y compris le</p>	<p>Depuis 2006-2007, le gouvernement a versé des sommes supérieures à celles qu'il prévoyait verser sur trois ans et a augmenté les subventions de fonctionnement des universités et des collèges, y compris celle de l'Initiative d'expansion des collèges et des programmes ACCÈS, de 5,8 % en 2006-2007, de 7 % en 2007-2008 et de 7 % en 2008-2009.</p> <p>En 2008-2009, le gouvernement a approuvé un investissement de 40 millions de dollars pour s'attaquer aux projets d'entretien les plus urgents que les universités avaient reportés. Ce financement sera fourni pendant deux ans.</p> <p>De 1999-2000 à 2008-2009, le financement du système postsecondaire – fonctionnement, immobilisations, IEC, subventions pour remises sur frais de scolarité et autres subventions – a augmenté de 63,6 %.</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
		<p>Manitoba (y compris le CUN) ont reçu 61,9 millions de dollars en 1999-2000 à titre de subventions de fonctionnement.</p> <p>En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars en fonds d'immobilisations</p>	<p>fonctionnement accordées aux collèges (y compris le CUN) ont été de 91,9 millions de dollars en 2008-2009.</p> <p>Combiné au financement de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint au total 127,1 millions de dollars en 2008-2009</p> <p>Les subventions en capital accordées aux universités et aux collèges publics du Manitoba en 2008-2009 s'élevaient à 13,1 millions de dollars</p>	<p>CUN) ont augmenté de 28,2 millions de dollars, soit de 44,9 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000. Combinée à l'augmentation de subvention générée par l'Initiative d'expansion des collèges, l'augmentation totale des subventions aux collèges a été de 63,1 millions de dollars, ou de 100,6 %, depuis 1999-2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'immobilisations Depuis 1999-2000, le gouvernement a versé la somme de 535,3 millions de dollars pour les immobilisations des établissements d'enseignement postsecondaire. Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba a fourni 454,2 millions de dollars et Infrastructure et Transports Manitoba a fourni 81,1 millions de dollars. 	<p>Voici des projets d'immobilisations qui ont bénéficié récemment de subventions du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Université de Winnipeg -- Subvention accordée pour la construction du Richardson College for the Environment (10 millions de dollars), plus la somme correspondant aux résultats de la campagne de collecte de fonds, échelonnée sur les trois prochaines années (15 millions de dollars) – Université du Manitoba – le gouvernement a annoncé en avril 2008 qu'il versera 47 millions de dollars sur les trois prochaines années au projet Domino.

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
					<ul style="list-style-type: none"> - Collège universitaire du Nord <ul style="list-style-type: none"> • Campus The Pas – Aménagement d’une bibliothèque de ressources destinée à l’enseignement et à la recherche et d’un centre de services aux étudiants, et subvention allouée à l’achèvement du centre de loisirs de The Pas, dans le cadre d’une entente conjointe entre la ville de The Pas et le CUN (17 millions de dollars) • Campus Thompson – construction d’un nouveau campus à Thompson (27 millions de dollars) et financement de l’aménagement d’installations écoénergétiques (3 millions de dollars) - Red River College – fonds pour la construction d’un centre de formation en équipement lourd (11,7 millions de dollars) - Assiniboine Community College – le gouvernement a approuvé un investissement de 45 millions de dollars pour la phase 2 du réaménagement de l’ancien Centre de santé mentale de Brandon pour offrir une formation dans les métiers.

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
<p>5. La place occupée par l'enseignement postsecondaire dans les priorités de la province par l'examen de l'appui manifesté aux programmes des collèges et universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes stratégiques • Projets de réorganisation du système • Initiative d'expansion des collèges 	<p>Le Conseil appuie les priorités de la province par l'approbation du financement des programmes des collèges et universités, ce qui comprend :</p> <p>- L'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, des programmes qui favorisent l'élaboration de programmes postsecondaires nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants.</p>	<p>En 2000-2001, le Conseil a approuvé 21 programmes universitaires et 31 programmes collégiaux, ce qui fait un total de 52 programmes nouveaux ou élargis.</p>	<p>Les programmes stratégiques, les projets de réorganisation du système et les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges approuvés en 2008-2009.</p>	<p>Augmentation</p> <p>De 2000-2001 à 2008-2009, le Conseil a approuvé 153 programmes universitaires nouveaux ou élargis et 142 programmes destinés aux collèges, soit au total 295 nouveaux programmes.</p> <p>En 2008-2009, le Conseil a approuvé 24 programmes universitaires (y compris les programmes du CUN) et 23 programmes collégiaux.</p>	<p>Programmes stratégiques</p> <p>Depuis 2000-2001, le Conseil a effectué des investissements appréciables dans plusieurs secteurs du système postsecondaire, notamment les programmes destinés aux élèves autochtones, les sciences infirmières, les professions des services aux collectivités et de la santé, les technologies de l'information, les initiatives d'accessibilité, l'évaluation des connaissances acquises, la formation en français de base, les infrastructures, l'industrie et la gestion des entreprises.</p> <p>Au nombre des programmes financés en 2008-2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bachelor of Science in Psychiatric Nursing (BScPN) Program Expansion Initiative [baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques (B.Sc.P.N.) – Initiative d'élargissement du programme] - 4-Year Drawing Major, 3-Year Drawing Minor, and the 3-Year Art and Visual Culture Minor [majeure en dessin (quatre ans), mineure en dessin (trois ans) et mineure en arts et en culture visuelle (trois ans)] - Internationally Educated Engineers Qualification Program [Le programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger]

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
	<p>- Les projets de réorganisation du système sont destinés à</p>				<p>- Internationally Educated Engineers Qualification Program Post-Baccalaureate Diploma [Programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger] – diplôme post-baccalauréat - Bachelor of Arts (3- and 4-Year Degree) - Thematic Major in Human Rights and Global Studies [baccalauréat ès arts (diplôme de troisième et de quatrième années)]– [majeure thématique en droits de la personne et en études globales - Certificate in Teaching Aboriginal Languages [certificat en enseignement des langues autochtones]</p> <p>En 2008-2009, dans le cadre de l'Enveloppe des subventions destinées aux programmes stratégiques, le Conseil a accordé 85 000 \$ à chacun de ces établissements (ACC, CUSB et CUN) pour des services aux handicapés.</p> <p>Projets de réorganisation du système Les projets financés en 2008-2009 comprennent :</p> <p>- Expansion of the À Vous! Collection</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
	<p>réorganiser certains aspects du système postsecondaire. À titre d'exemple, le Conseil a approuvé des projets visant à intégrer la technologie à la prestation de programmes; des services soutenant des activités qui augmentent le taux de participation des Autochtones; et des initiatives favorisant l'évaluation des acquis ou facilitant le transfert des crédits et l'articulation des programmes dans le système. Le financement des projets s'étend sur une durée maximale de 3 ans.</p> <p>- Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges qui favorisent le</p>			<p>De 2000-2001 à 2008-2009, l'Initiative d'expansion des collèges a financé 100 programmes et initiatives</p>	<p>[Élargissement de la collection À Vous!] - Thesis Digitization [Numérisation des thèses] - Internationally Educated Teacher Program [programme pour les enseignants formés à l'étranger] - Distance Learning Initiative [Initiative d'apprentissage à distance] - Ad Astra Scheduling Software [logiciel Ad Astra Scheduling] - Enhanced Student Support Pilot Program [programme pilote amélioré de services de soutien aux étudiants] - Restructuring the Library System – [restructuration du système de la bibliothèque]</p> <p>Autres projets financés par le Conseil Le Conseil a approuvé d'autres programmes qui ont reçu de l'aide d'autres provenances. Ces programmes étaient financés par CEP et d'autres sources ou uniquement par d'autres sources (Voir la section sur les programmes pour plus de renseignements)</p> <p>Les investissements de l'Initiative d'expansion des collèges (CEI) concernent les secteurs suivants : hygiène, aérospatial, technologies de l'information et des communications, fabrication et industrie, affaires et</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
	développement du système des collèges publics du Manitoba.			nouveaux ou élargis. Depuis 2000-2001, l'Initiative d'expansion des collèges a affecté 36,2 millions de dollars au développement des collèges communautaires.	<p>tourisme, services communautaires et sociaux, agriculture et ressources naturelles, campus de la rue Princess et interventions stratégiques.</p> <p>Les programmes et les initiatives stratégiques de l'Initiative que le Conseil a financés en 2008-2009 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diploma Nursing (Sciences infirmières) – Élargissement du programme - Rural Diploma Nursing Accelerated (RDNA) and Joint Baccalaureate Nursing (JBN) Program Expansions [Programme de diplôme en soins infirmiers (accéléré) en milieu rural et programme conjoint de baccalauréat en soins infirmiers] – Élargissement des programmes - Peguis/Fisher River Regional Campus [campus régional] : Health Care Aide Certificate, Business Administration Integrated Diploma, and Aboriginal Self-Government Diploma -- [programme de certificat pour aide-soignant, diplôme intégré d'administration des affaires et diplôme sur l'autonomie gouvernementale autochtone] - Transition Year Programs [programmes de transition] – Peguis and Fisher River First Nations [Premières Nations de Peguis et de Fisher River]

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2008-2009 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
					<ul style="list-style-type: none"> - Water Quality and Waste Management Technician Study [Étude sur le poste de technicien en gestion de la qualité de l'eau et des déchets] - Bridging Program for Internationally Educated Nurses [Programme relais pour les infirmières et les infirmiers formés à l'étranger] - Educational Assistant Certificate Program [programme menant à un certificat d'auxiliaire d'enseignement]